



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

\*\*\*\*\*

**Ministère de l'Élevage et des Productions Animales**

\*\*\*\*\*



**PROJET RÉGIONAL D'APPUI  
AU PASTORALISME AU SAHEL**

Regional Support Project Pastoralism in the Sahel

*POUR LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS PASTORALES*



**PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU  
SAHEL (PRAPS) SENEGAL – PHASE 2**

---

**PLAN DE MOBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES (PMPP)**

---

**RAPPORT FINAL**

**Janvier 2021**



## Informations qualité du document

---

Client : Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA)

Désignation du projet : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Sénégal (PRAPS) – Phase 2

Financement : Banque Mondiale

### Données du document

Titre de document : **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)**

Date d'établissement : 14.01.2021

N° de révision : Indice Finale

Elaboré par :





# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>   | <b>IV</b> |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>   | <b>V</b>  |
| <b>I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PMPP.....</b>   | <b>1</b>  |
| 1.1. CONTEXTE ET CONSISTANCE DU PRAPS 2 - SENEGAL .....   | 1         |
| 1.2. OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....   | 5         |
| 1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....                            | 6         |
| <b>II. EXIGENCES DE LA NES N°5.....</b>   | <b>9</b>  |
| 2.1. CONSIDERATIONS GENERALES.....  | 9         |
| 2.2. PRINCIPALES EXIGENCES DE LA NORME N°10.....  | 9         |
| <b>III. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>  | <b>11</b> |
| 3.1. PARTIES PRENANTES INTERESSEES .....  | 12        |
| 3.2. PARTIES PRENANTES AFFECTEES ET LEUR COMMUNAUTE .....   | 13        |
| 3.3. GROUPES VULNERABLES .....  | 14        |
| <b>IV. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....</b>   | <b>16</b> |
| 3.4. RELATIONS ENTRE LES PARTIES PRENANTES.....   | 16        |
| 3.5. INTERETS ET INFLUENCES DES PARTIES PRENANTES .....   | 17        |
| <b>V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>   | <b>23</b> |
| 5.1. ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES A CE JOUR .....   | 23        |
| 5.1.1. Information, consultation et engagement des parties prenantes .....  | 23        |
| 5.1.2. Information et consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation du PMPP                          | 23        |
| 5.1.3. Résumé des résultats des consultations .....   | 26        |
| 5.2. METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....  | 30        |
| 5.2.1. Médias de masse.....   | 30        |
| 5.2.2. Technologie de l'information et de la communication .....  | 30        |
| 5.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes .....                                    | 31        |
| 5.3. STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION .....  | 31        |
| <b>VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....</b> | <b>34</b> |
| 6.1. RESSOURCES.....  | 34        |
| 6.2. ROLES ET RESPONSABILITES DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE .....  | 34        |
| 6.2.1. Entité de coordination et de mise en œuvre .....   | 34        |
| 6.2.2. Entité d'appui à la mise en œuvre .....  | 34        |
| <b>VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....</b>  | <b>36</b> |
| <b>VIII. SUIVI ET RAPPORTS .....</b>  | <b>38</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>   | <b>40</b> |



## LISTE DES TABLEAUX

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : Evaluation du pouvoir des parties prenantes par categorie .....  | 20 |
| Tableau 2 : Statistiques globales des rencontres au niveau regional .....  | 25 |
| Tableau 3 : Statistiques globales des rencontres au niveau departemental .....   | 25 |
| Tableau 4 : Synthese des resultats des consultations menees aupres des parties prenantes interessees lors de la preparation du pmpp .....                      | 26 |
| Tableau 5 : Synthese des resultats des consultations menees aupres des parties prenantes affectees et groupes vulnérables lors de la preparation du pmpp ..... | 29 |
| Tableau 6 : Synthese sur la diffusion de l'information .....   | 32 |



## SIGLES ET ACRONYMES

|        |  |
|--------|--|
| ARD    | Agence Régionale de Développement  |
| CERC   | Intervention d'Urgence et Redressement   |
| CGES   | Cadre Environnemental et Social  |
| COFIL  | Comité National de Pilotage  |
| CPR    | Cadre de Politique de Réinstallation   |
| DEEC   | Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés                     |
| DIRFEL | Directoires des Femmes en Elevage  |
| DRDR   | Division Régionale de Développement Rural                                      |
| DREEC  | Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés            |
| DRH    | Division Régionale de l'Hydraulique  |
| EISMV  | Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires                        |
| GdS    | Gouvernement du Sénégal  |
| ICP    | Indicateurs Clés de Performance  |
| IREF   | Inspection Régionale des Eaux et Forêts  |
| MAER   | Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural                            |
| MDE    | Maisons des Eleveurs   |
| MEDD   | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                       |
| MEPA   | Ministère de l'Elevage et des Productions Animales                             |
| MFFGPE | Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants |
| MGP    | Mécanisme de Gestion des Plaintes  |
| MSAS   | Ministère de la Santé et de l'Action Sociale                                   |
| NES    | Norme Environnementale et Sociale  |
| ONG    | Organisation Non Gouvernementale   |
| PAD    | Project Appraisal Document   |
| PEES   | Plan d'Engagement Environnemental et Social                                    |
| PGDMD  | Plan de Gestion des Déchets et des Matières Dangereuses                        |
| PGMO   | Plan de Gestion de la Main d'Œuvre   |
| PMPP   | Plan de mobilisation des parties prenantes                                     |
| PRAPS  | Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel                               |
| SDA    | Service Départemental de l'Agriculture   |



|       |  |
|-------|--|
| SDA   | Service Départemental de l'Agriculture                         |
| SDAS  | Service Départemental de l'Action Sociale                      |
| SDAS  | Service Départemental de l'Action Sociale                      |
| SDE   | Services de Développement des Entreprises                      |
| SDEF  | Service Départemental des Eaux et Forêts                       |
| SDEF  | Service Départemental des Eaux et Forêts                       |
| SDEPA | Service Départemental de l'Elevage et des Productions Animales |
| SE    | Suivi Evaluation   |
| SREPA | Service régional de l'élevage et des productions animales      |
| SREPA | Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales      |
| UCP   | Unité de Coordination du Projet                                |
| UP    | Unité Pastorale  |
| VBG   | Violence Basée sur le Genre                                    |



## I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PMPP

Le PRAPS-2 sera solidement ancré sur les fondements du PRAPS-1. Comme son projet parent, il sera développé autour de cinq composantes techniques, adaptées pour prendre en compte d'autres domaines d'intérêt, jugés importants pour aborder quelques-uns des principaux facteurs affectant la résilience des populations (agro)pastorales de manière holistique, et mis en œuvre sur une période de six ans. Dans le cadre de chaque composante, le projet mettra en œuvre des activités au niveau national et régional, en se conformant au principe de subsidiarité des interventions entre les niveaux régional et national, en contribuant au soutien des biens publics régionaux dont les bénéfices se feront sentir au-delà des pays individuels, en forgeant des collaborations intersectorielles et transfrontalières essentielles, et en assurant les synergies et la complémentarité des investissements avec d'autres interventions en cours et prévues, géographiquement et thématiquement. Le renforcement des capacités institutionnelles sera également soutenu à travers les composantes et les activités afin de créer un environnement propice à la gouvernance du secteur d'une manière économiquement, socialement et environnementalement durable. La préparation du projet s'est largement appuyée sur le guide de la Banque mondiale et de la FAO sur l'élevage durable<sup>1</sup>.

Le PRAPS-2 privilégiera les zones géographiques selon les principes suivants : (i) consolider les réalisations du PRAPS-1, notamment en termes de mise en œuvre des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles et des infrastructures; (ii) renforcer la cohérence spatiale et le regroupement le long des principaux axes de mobilité du bétail pour accroître les synergies des interventions et éviter la dispersion des investissements ; et (iii) soutenir la coopération et le dialogue transfrontaliers dans la sous-région pour s'attaquer à la transhumance transfrontalière, au commerce régional et à la planification le long de certains couloirs stratégiques de commerce du bétail. Toutefois, certaines interventions seront mises en œuvre à l'échelle nationale, comme celles liées à la santé animale, à l'inclusion sociale et au renforcement des capacités institutionnelles.

**Maximiser le financement du développement (MFD).** Le PRAPS-2 vise à développer une chaîne de valeur régionale compétitive dans le domaine de l'élevage agropastoral et comporte diverses activités qui sont très pertinentes pour le programme MFD. Le financement de la Banque mondiale dans le cadre du projet se focalisera sur la résolution



des défaillances du marché et la fourniture de biens publics qui ne sont pas actuellement pris en charge par les acteurs publics ou privés. Les investissements du projet seront orientés vers: (i) les services publics (et privés) de santé animale et donc l'approvisionnement en produits animaux sains dans les chaînes de valeur ; et (ii) la génération et la diffusion de connaissances et d'informations, notamment sur le prix et le nombre d'animaux commercialisés ainsi que sur les risques (systèmes d'alerte précoce pastoraux) qui sont globalement acceptés comme biens publics. Il améliorera l'information et les connaissances sur les chaînes de valeur régionales en finançant des études prospectives sur l'offre et la demande de produits animaux de qualité dans la sous-région et proposera des feuilles de route d'investissement pour le développement du secteur de l'élevage (composante 5). Ce dernier contribuera à l'élaboration de stratégies pour la mise en place d'infrastructures clés pour l'élevage aux niveaux transfrontalier et régional. Les investissements PRAPS-2 permettront également d'améliorer l'environnement des affaires pour que les acteurs privés puissent s'engager à tous les niveaux des chaînes de valeur des produits animaux, notamment (i) la définition de politiques commerciales régionales efficaces pour l'élevage et les produits de l'élevage d'une manière plus inclusive, et (ii) la mise en œuvre des codes agro-sylvo-pastoraux existants. Les subventions à coûts partagés (MG) fourniront des incitations dans les chaînes de valeur ciblées pour le secteur privé afin d'accroître leur engagement dans des modèles commerciaux inclusifs qui améliorent les liens entre les petits exploitants et les petites et moyennes entreprises (PME). Ces solutions privées auront une ampleur et une durabilité suffisantes pour avoir un impact durable. Le projet contribuera également à éliminer certaines contraintes qui ont empêché une participation plus substantielle des sources commerciales de financement dans les chaînes de valeur de l'élevage, comme le faible niveau d'éducation financière, qui sera renforcé par l'assistance technique mobilisée pour soutenir la préparation des sous-projets. L'effet de levier du financement privé des activités en rapport avec l'élevage sera également obtenu en demandant aux bénéficiaires de subventions à coûts partagés de s'autofinancer ou d'utiliser des prêts bancaires pour couvrir un pourcentage des coûts d'investissement éligibles. Les subventions à coûts partagés absorberont une partie du risque associé au développement de la chaîne de valeur et à la mise en place d'opérations privées de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

### ☞ **Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires**

Le principal résultat de cette composante sera d'accroître la protection des troupeaux de petits et grands ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), deux maladies animales transfrontalières prioritaires au niveau



régional. Le projet poursuivra les investissements initiés dans le cadre du PRAPS-1 afin d'établir des systèmes de santé animale plus robustes dans les pays bénéficiaires (sous-composante 1.1), de financer des campagnes de vaccination et de surveillance visant principalement la PPR et la PPCB (sous-composante 1.2), et de soutenir le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires (MV) (sous-composante 1.3). En raison du caractère hautement contagieux des maladies prioritaires concernées et de l'importance pour la santé publique de l'utilisation inappropriée des médicaments vétérinaires et de la résistance aux antimicrobiens (RAM), cette composante sera mise en œuvre sur l'ensemble du territoire des pays bénéficiaires, tandis que la modernisation des infrastructures essentielles (postes vétérinaires, parcs de vaccination) sera principalement localisée dans les zones pastorales mal desservies. En améliorant les services vétérinaires (SV), en réduisant la mortalité et la prévalence des maladies, cette composante contribuera à accroître la productivité des animaux et des troupeaux, ce qui réduira ainsi l'intensité des émissions de gaz à effet de serre du bétail et contribuera à l'atténuation du changement climatique. De meilleures performances des Services vétérinaires permettront également de mieux prévenir les maladies graves, notamment celles qui sont sensibles au climat et zoonotiques. L'amélioration du statut sanitaire des animaux est également une stratégie d'adaptation au changement climatique, car la diminution de la prévalence des maladies permet de rendre les animaux plus résistants aux stress climatiques tels que la chaleur et la sécheresse.

### **☞ Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages**

Le principal résultat de cette composante sera d'accroître les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des paysages et de renforcer la gouvernance des terres pastorales et la mobilité du bétail dans le respect des lois agro-sylvo-pastorales. S'appuyant sur l'héritage du PRAPS-1, le projet s'efforcera de sécuriser davantage la mobilité et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles (sous-composante 2.1), de financer la construction, la réhabilitation et la gestion durable des infrastructures hydrauliques essentielles (sous-composante 2.2) et de soutenir la production de fourrages cultivés (sous-composante 3.3). Ces activités renforceront la résilience des pasteurs aux risques climatiques. En outre, elles contribueront à améliorer la gestion des pâturages et à accroître la productivité du bétail, améliorant ainsi la séquestration du carbone dans les sols et réduisant l'intensité des émissions du bétail pour atténuer le changement climatique, et aideront à fournir des services écosystémiques supplémentaires. Dans la mesure du possible, le projet investira le long d'itinéraires de transhumance bien ciblés et de couloirs clés de mobilité du bétail aux niveaux local, national et transfrontalier, afin d'assurer la concentration géographique des activités et de permettre le dialogue entre les communautés transfrontalières adjacentes.

### **☞ Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail**

Le résultat de cette composante sera d'améliorer les CV du bétail pastoral, de faciliter le commerce régional du bétail et de soutenir l'intégration des marchés régionaux. En s'appuyant sur les réalisations du PRAPS-1, le projet comblera les lacunes des infrastructures stratégiques du marché le long des grands axes commerciaux régionaux (SC 3.1), renforcera les capacités des OP nationales et régionales (SC 3.2) et soutiendra des solutions innovantes pour le développement des chaînes de valeur de l'élevage par le financement de sous-projets (SC 3.3). Les activités relevant des SC 3.1 et SC 3.3 seront prioritaires le long des principales



routes de convoyage de bétail régionales<sup>2</sup> où les animaux transportés à pied traversent les frontières pour répondre à une demande croissante des marchés des pays côtiers.

#### ☞ **Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes**

Le résultat de cette composante sera d'accroître l'inclusion socio-économique des éleveurs, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le PRAPS-1 a apporté avec succès une série de soutiens, notamment un meilleur accès à la formation professionnelle et technique, ainsi qu'un soutien direct sous forme d'activités génératrices de revenus. Le projet assurera la continuité de ces interventions en améliorant encore l'accès à la formation technique et professionnelle (SC 4.1) et aux activités génératrices de revenus (SC 4.3) tout en se recentrant sur un ciblage plus structuré des jeunes et des femmes. Cette deuxième phase ouvrira également un nouveau domaine de travail qui favorisera l'inclusion des populations pastorales dans les registres sociaux et civils (SC 4.2).

#### ☞ **Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises**

Cette composante se focalisera sur tous les aspects de la gestion du projet, y compris la gestion fiduciaire, les sauvegardes, le suivi et l'évaluation (S&E) et la communication (sous le SC 5.1). Il soutiendra également le développement des capacités institutionnelles, par des formations adaptées, des outils et des procédures de prévention des crises pastorales, et comblera d'importantes lacunes en matière de connaissances et de données aux niveaux national et régional (SC 5.2). Enfin, la composante "Intervention d'urgence" (CERC) permettra aux pays de répondre rapidement aux crises ou urgences éligibles (SC 5.3).

Le PRAPS 2 dont le financement est assuré par la Banque Mondiale (BM) est en cours de préparation et devra se conformer à la Norme Environnementale et Sociale NES n°10 « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

La préparation du présent plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) fait partie des engagements du projet contenu dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du PRAPS 2.



### **1.1. Définition d'une partie prenante**

Le paragraphe 4.3. de la note d'orientation n°10 qui accompagne la NES n° du CES de la Banque mondiale, définit le terme « partie prenante » comme les individus ou les groupes qui:

- a. sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et;
- b. peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

### **1.2. Objectif du plan de mobilisation des parties prenantes**

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRAPS 2 est de se conformer à la NES 10, à travers :

- l'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au GdS de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le PRAPS 2, une relation constructive ;
- l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- l'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le PRAPS 2 pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- l'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du PRAPS 2 ;
- la dotation aux parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au GdS d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du PRAPS 2, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.



Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

### **1.3. Démarche méthodologique d'élaboration du plan de mobilisation des parties prenantes**

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PMPP est articulée autour de cinq (5) principales étapes :

- i. Cadrage de la préparation du PMPP : elle a permis de :
  - s'accorder sur les objectifs de la mission,
  - s'entendre sur les principaux enjeux liés à la préparation du PMPP,
  - identifier de manière préliminaire les parties prenantes du projet,
  - établir un échantillon<sup>3</sup> représentatif des parties prenantes à consulter,
- ii. Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du PRAPS 2, notamment le PRE-PAD, et de faire la revue du cadre organisationnel et institutionnel relatif à la préparation et la mise en œuvre du PRAPS 2 - Sénégal,
- iii. Consultation des parties prenantes : Pour atteindre les objectifs ci-dessus visés par la NES 10, un processus de consultation participatif et inclusif a été mené lors de la préparation du présent PMPP. Ce processus s'est articulé autour de trois (3) axes méthodologiques essentiels : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes<sup>4</sup> ; (ii) la planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet et (iii) la consultation des parties prenantes proprement dite.
  - *L'identification et l'analyse des parties prenantes* : elle a été effectuée sur la base de liste des parties prenantes pré-identifiées lors de la phase documentaire. En effet, il s'est agi, d'une part, de distinguer rigoureusement les « parties touchées par le projet », c'est-à-dire, les personnes susceptibles d'être affectées par le projet, les groupes vulnérables et les « autres parties

<sup>3</sup> L'échantillon de parties prenantes consultées est le même que celui contenu dans le CGES du PRAPS qui fait l'objet d'un document séparé. En effet, les consultations ont été déroulées simultanément pour l'ensemble des instruments environnementaux et sociaux.

<sup>4</sup> NES n°10 § 10 « L'Emprunteur devra identifier les différentes parties prenantes, aussi bien les parties affectées par le projet que les autres parties intéressées »



intéressées » c'est-à-dire, tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet. D'autre part, l'exercice a porté sur l'examen détaillé de la composition de chaque catégorie de parties prenantes aux fins de : (i) identifier toutes les personnes et organisations, internes et externes qui ont un intérêt envers les succès ou l'échec du projet, (ii) sérier les potentiels bénéficiaires du projet, (iii) les personnes ou groupes qui peuvent être affectés de façon négative et (iv) les personnes et groupes pouvant être affectés indirectement.

- La planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet : elle a consisté à (i) planifier de manière consensuelle avec les parties prenantes identifiées les dates, les heures et les lieux des consultations sur la préparation du projet et la manière dont ces consultations se produiront, (ii) à fournir aux parties prenantes identifiées les informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles sur le PRAPS 2 de manière à leur permettre de comprendre les risques et les impacts du projet, et les opportunités potentielles qu'offre le projet et (iii) à communiquer au préalable aux parties prenantes les principales questions à aborder lors de ces consultations dans le but de mieux les préparer à participer convenablement et de manière constructive à la consultation.
- La consultation des parties prenantes proprement dite : elle a consisté à une série de rencontres autour du projet avec les parties prenantes identifiées. Ces rencontres se sont déroulées sous deux formats :
  - a) Rencontres directes : elles se sont déroulées, d'une part sous forme d'entretien semi structuré et qui ont concerné (i) les autorités administratives et publics (les gouverneurs de région et préfets de département) et (ii) les autorités territoriales locales (les Maires de commune) et, d'autre part, sous forme d'entretien collectif et qui a concerné (i) les services techniques et administratifs au niveau département et (ii) les communautés locales (les représentants des éleveurs et des organisations pastorales locales, ainsi que ceux des groupements de jeunes et de femmes).
  - b) Rencontres indirectes, virtuelles : elles ont été effectuées au moyen de questionnaires déposés en dur, sous forme de courrier puis en fichier par email. Ce type de rencontre a concerné uniquement les services



techniques et administratifs régionaux qui ont accepté de renseigner les questionnaires et de les retourner via mail.

- iv. L'analyse des parties prenantes : réalisée sur la base des résultats de la consultation des parties prenantes, cette activité a consisté à faire une catégorisation détaillée des parties prenantes et en une analyse de leur intérêt pour le projet, les ressources dont elles disposent pour pouvoir l'influencer, mais aussi des relations que chaque partie prenante pourrait avoir avec les autres en termes d'échanges d'information, de collaboration ou autres et de l'évaluation du désir de collaborer avec le projet pour chaque catégorie de partie prenante. Ceci mènera à définir le cercle d'influence du projet. Par ailleurs, cette activité a facilité l'identification spécifique de chaque catégorie de parties prenantes, notamment en termes d'information, de consultation future et feedback sur la prise en compte de leur besoin par le Projet. Elle a été également l'occasion d'identifier les mécanismes locaux de règlement des griefs, ce qui a permis de formuler des recommandations pour renforcer l'actuel MGP du PRAPS pour sa seconde phase de mise en œuvre.
- v. Finalisation du plan de mobilisation des parties prenantes : il s'est agi de présenter les procédures et moyens les mieux indiqués pour une mobilisation effective et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie du PRAPS 2.



## II. EXIGENCES DE LA NES N°10

### 2.1. Considérations générales

La norme environnementale et sociale n°10 « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.<sup>5</sup>

### 2.2. Principales exigences de la norme n°10<sup>6</sup>

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes,

<sup>5</sup> Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

<sup>6</sup> CES, NES n°10, « Exigences » § 6 à 9

compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;

- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

Le schéma ci-dessous résume le processus de mobilisation des parties prenantes.

**Figure 1** : Processus de mobilisation des parties prenantes



Source : SFI - Dialogue avec les parties prenantes – Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur le marché en développement, Mai 2017



### III. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Aux fins d'un engagement et d'une mobilisation, les parties prenantes du PRAPS 2 sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Les catégories et liste des parties prenantes ci-dessous présentées sont établies sur la base des connaissances actuelles du Projet et des consultations menées sur le terrain lors de la préparation du présent PMPP. La liste des parties prenantes pourrait être mise à jour à la suite d'autres consultations et sera incluse dans le Registre des communications qui, en réalité, est une base de données évolutive qui sera mise à jour périodiquement par le PRAPS 2, car l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long du projet.

À ce jour, les parties prenantes identifiées dans le cadre du PRAPS 2 - Sénégal sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités ou d'organisations qui impactent ou peuvent être impactés par les interventions prévues dans le cadre du projet.

Elles sont groupées sous les trois catégories suivantes :

- ☞ les **parties prenantes intéressées** - individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant ceux du Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre ;
- ☞ les **parties prenantes affectées et leur communauté** - personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ; et
- ☞ les **groupes vulnérables** - Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.



### **3.1. Parties prenantes intéressées**

Les parties prenantes intéressées sont principalement :

- les Ministères sectoriels notamment ceux chargés de l'Élevage et des Productions Animales, de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), des Finances et du Budget, des Collectivités Territoriales, de l'Assainissement et de l'Hygiène, des infrastructures et du désenclavement, de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE), de la jeunesse, de l'hydraulique ; du Programme Sénégal Emergent (PSE)
- Le Comité de préparation
- l'UCP du PRAPS 2;
- les antennes régionales de l'UCP PRAPS 2 ;
- les institutions publiques et administratives déconcentrées, en l'occurrence les gouvernances, préfectures et sous-préfectures des régions de Saint-Louis, Louga, Matam, Kaffrine et Tambacounda
- les services techniques régionaux clés des régions de Saint-Louis, Louga, Matam, Kaffrine et Tambacounda (rencontre à travers un questionnaire)
  - le Service régional de l'élevage et des productions animales (SREPA);
  - le Service régionale de l'action sociale ;
  - le Centre des services fiscaux (impôts et domaine) ;
  - le Service régional du Cadastre ;
  - l'Agence régionale de développement (ARD) ;
  - la Division régionale de développement rural (DRDR) ;
  - la Division régionale de l'environnement et des établissements classés ;
  - l'Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) ;
  - l'Inspection régionale du travail ;
  - la division régionale de l'hydraulique (DRH) ;
  - la direction du service régional de l'assainissement et ;
  - le Service régional d'hygiène.



- les services techniques départementaux clés des départements de Dagana, Louga, Ranérou ferlo, Koumpentoum et de Kougheul :
  - le service départemental de l'élevage et des productions animales (SDEPA) ;
  - le service départemental des Eaux et Forêts (SDEF) ;
  - le service départemental de l'action sociale (SDAS) ;
  - le service départemental de l'agriculture (SDA) et,
  - le service départementale développement rural.
- les autorités des communes<sup>7</sup> ciblées par le PRAPS 2 ;
- les unités pastorales.
- les organisations et relais communautaires ;
- les organisations de la société civile investies dans le développement et la défense des droits humains;
- les autorités religieuses et les leaders d'opinion ;
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ;
- le Secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et de services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du projet ;
- les entreprises intéressées ;
- les partenaires de développement, notamment la Banque mondiale qui finance le PRAPS 2 ; et
- le grand public.

### **3.2. Parties prenantes affectées et leur communauté**

Au regard des activités envisagées dans le cadre du PRAPS 2, les parties prenantes susceptibles d'être affectées ou touchées par le Projet pourraient se composer de trois sous-catégories :

---

<sup>7</sup> Les communes ciblées par le PRAPS 2 ne sont pas encore connues et la liste non encore arrêtée.



- Les populations de la zone de couverture : Cette sous-catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, ou les effets environnementaux et socioéconomiques tels que les perturbations d'activités, les pertes de revenus et de sources de revenus, les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité, ainsi que les VBS/EAS/HS induits tout au long de la mise en œuvre du Projet.
- Les organisations pastorales, notamment :
  - les responsables des structures et organisations pastorales locales telles que les unités pastorales ;
  - les chefs de villages ;
  - les membres des maisons des éleveurs (MDE) ;
  - les membres des directoires des femmes en élevage (DIRFEL) ;
  - les membres de l'association des professionnels du bétail et de la viande (ANPROVBS)
  - les responsables des centres de collecte de lait et des Boutiques pastorales ;
  - les membres du cadre local de concertation des organisations de producteurs (CICOP) ;
  - les membres de l'union nationale des éleveurs du Sénégal ;
  - les membres du Conseil communal de la jeunesse ;
  - etc.
- Les travailleurs directs ou indirects du projet ; les travailleurs directs sont les personnes directement employées par le Projet (UCP, personnel d'exploitation des infrastructures du Projet notamment les gestionnaires de magasins de stockage et des aires d'abattage et chefs de poste vétérinaires, et agences d'exécution) investis de tâches spécifiques liées au projet. Cette sous-catégorie comprend les agents d'entreprises partenaires du Projet et des agents des entreprises en sous-traitance et les employés des fournisseurs principaux.

### **3.3. Groupes vulnérables**

Le concept de vulnérabilité peut être abordé sous différents angles dépendant du contexte.



Selon la Banque mondiale (cf. Note de bas de page n°11 de la page 4 du CES), « l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent exiger de ce fait des mesures et/ou une assistance particulière. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent ».

Dans le cadre du PRAPS 2, la notion de vulnérabilité est perçue par les individus et organisations consultés comme étant les communautés non encore bénéficiaires des infrastructures du PRAPS lors de sa première phase.

Toutefois, d'autres facteurs de vulnérabilité sont ressortis des consultations. Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap et des femmes et jeunes vivant dans les communautés pastorales, notamment les chefs de ménages et les personnes âgées. Le PRAPS 2 prendra des mesures spécifiques en faveur de ces cibles (femmes et jeunes) à travers la composante 4 « Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes ».

Toutefois, les futures consultations seront l'occasion d'identifier d'autres individus et groupes vulnérables qui méritent des actions spécifiques dans le cadre du PMPP.



## IV. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes dont les intérêts devraient être pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre du PRAPS 2. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de l'identification des parties prenantes (chapitre III ci-dessus), il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les interventions du PRAPS 2 et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le PRAPS 2 Sénégal, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

### 3.4. Relations entre les parties prenantes

De manière générale, il existe plusieurs types de relations entre les parties prenantes. Ainsi, on distingue :

- les relations hiérarchiques entre les représentants de l'administration et les responsables des services techniques déconcentrés ;
- les relations professionnelles entre le personnel de l'UCP, ses antennes, les agences d'exécution et les prestataires du PRAPS 2 ;
- les relations de conseil et d'accompagnement entre le PRAPS 2 et les autorités et organisations communautaires (dignitaires locaux, leaders d'opinion, organisations communautaires de base, organisations de la société civile) ;
- les liens de communication directe ou indirecte, descendante et ascendante entre tous les acteurs (étatiques et non étatiques) impliqués dans le PRAPS 2 ; et



- Enfin, pour les acteurs pastoraux, il existe des relations directes et formelles à travers les unités pastorales<sup>8</sup>.

### **3.5. Intérêts et influences des parties prenantes**

L'analyse ci-dessous ne reprend que les parties prenantes qui auront à jouer un rôle direct important (sur la base des évaluations de pouvoir et priorité).

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le PRAPS 2 sont clairement exprimés lors des consultations menées dans le cadre de la préparation des documents environnementaux et sociaux du Projet.

Certes, ils varient selon chaque catégorie de partie prenante, mais globalement leur intérêt vis-à-vis de la riposte engagée par le GdS est très manifeste.

De manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes sont engagées à jouer un rôle prépondérant lors de la préparation et la mise en œuvre du PRAPS 2.

Ces niveaux d'engagements restent cependant d'une catégorie de partie prenante à l'autre.

#### ***Synthèse de l'engagement des PP intéressées issue des Consultations***

Le PRAPS 2 est un bon projet que nous connaissons bien à travers ses infrastructures pastorales réalisées en faveur des communautés des éleveurs ; un projet très bénéfique dont les interventions cadrent parfaitement avec les besoins des populations locales en matière d'élevage et de pastoralisme. Nous souhaitons déjà la bienvenue au PRAPS 2 que nous accueillons à bras ouverts. Le PRAPS 2 va certainement permettre d'une part de poursuivre et d'achever les réalisations entamées dans les différentes localités et, d'autre part de renforcer la lutte contre les feux de brousses<sup>1</sup>, de favoriser l'appui aux femmes et aux jeunes par le financement et la création d'emplois, l'accès à l'eau à travers l'aménagement des points d'eau existants ou la construction de forages, l'amélioration de l'accès aux aliments de bétails par le renforcement de la culture de fourrages, la sécurisation des périmètres maraîchers pour atténuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la valorisation des produits forestiers par la transformation et le renforcement du système de santé animale par l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments, vaccins et autres produits de traitement animal.

<sup>8</sup> L'Unité Pastorale est une organisation communautaire de base qui regroupe l'ensemble des villages polarisés dans un rayon de 10 à 20 km par un forage pastoral et qui acceptent d'unir leurs efforts pour prendre en main la gestion durable de leurs différents terroirs d'attache (secteurs pastoraux) dont l'ensemble constitue le territoire de l'UP.





### ***Synthèse de l'engagement des PP affectées issue des Consultations***

Le PRAPS 2 est un bon projet que nous connaissons bien à travers ses infrastructures pastorales réalisées en faveur des communautés des éleveurs ; un projet très bénéfique dont les interventions cadrent parfaitement avec les besoins des populations locales en matière d'élevage et de pastoralisme. Nous souhaitons déjà la bienvenue au PRAPS 2 que nous accueillons à bras ouverts. Le PRAPS 2 va certainement permettre d'une part de poursuivre et d'achever les réalisations entamées dans les différentes localités et, d'autre part de renforcer la lutte contre les feux de brousses<sup>1</sup>, de favoriser l'appui aux femmes et aux jeunes par le financement et la création d'emplois, l'accès à l'eau à travers l'aménagement des points d'eau existants ou la construction de forages, l'amélioration de l'accès aux aliments de bétails par le renforcement de la culture de fourrages, la sécurisation des périmètres maraîchers pour atténuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la valorisation des produits forestiers par la transformation et le renforcement du système de santé animale par l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux médicaments, vaccins et autres produits de traitement animal.

Les pouvoirs ou capacités d'influence des parties prenantes vis-à-vis du projet ont été évalués sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission dans le cadre du Projet. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chaque individu et groupe consulté et de leur rôle dans le processus. Leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères suivants :



**Tableau 1 : Evaluation** du pouvoir des parties prenantes par catégorie

| Catégorie de parties prenantes                        | Sous-catégorie de parties prenantes  | Niveau | Critères  |
|---|--|--------|---|
| <b>Parties prenantes intéressées</b>                  | Ministères sectoriels  | Moyen  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le PRAPS 2   |
|   | Services techniques régionaux et départementaux  | Moyen  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le PRAPS 2  |
|   | Comité de pilotage   | Elevé  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PRAPS 2  |
|   | UCP PRAPS 1 et Antennes Régionales   | Elevé  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PRAPS 2  |
|   | Autorités administratives déconcentrées  | Elevé  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le PRAPS 2   |
|   | Autorités locales (communes)   | Elevé  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PRAPS 2  |
|   | Autres parties prenantes :<br>- UP<br>- Organisations communautaires<br>- Organisations de la société civile<br>- Secteurs privés<br>- Partenaires de développement<br>- Grand public. | Elevé  | Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le PRAPS 2  |
| <b>Parties prenantes affectées et leur communauté</b> |  | Faible | Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du PRAPS 2 dans l'ensemble des communes des 10 départements ciblés. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier d'activités de renforcement de leur capacités |
| <b>Groupes vulnérables</b>                            |  | Faible | Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, autre dépendant, etc.) et communautés non encore   |



| Catégorie de parties prenantes | Sous-catégorie de parties prenantes | Niveau | Critères  |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------|---|
|                                |                                     |        | bénéficiaires des infrastructures du PRAPS qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier d'activités du PRAPS 2 et de mesures spécifiques (AGR pour les jeunes et femmes) que les futures consultations préciseront |

Globalement, les sections 3.5.1 et 3.5.2 montrent qu'aucune partie prenante n'est antagoniste ou opposée au PRAPS 2.

Un très grand nombre, notamment le groupe des personnes potentiellement affectées et les vulnérables, sont en revanche jugés relativement passifs par rapport aux choix des activités et communautés bénéficiaires du Projet du fait de leur faible capacité à influencer les décisions du Projet, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas des collectivités territoriales, des organisations pastorales, etc.

Afin de s'assurer de la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le Projet, suite à la finalisation du PMPP.

En définitive, il importe de noter que la mobilisation des parties prenantes offre des opportunités d'engagement constructif pour la réussite du PRAPS 2 (tableau suivant).

|                   |               |  |
|-------------------|---------------|--|
| <b>Capacité à</b> | <b>Élevée</b> | <b>Parties prenantes intéressées</b><br><b>Quadrant 1 =</b><br><b>les accompagner et les motiver</b> |
|-------------------|---------------|--|



|  |                                      |  |  |
|--|--------------------------------------|--|--|
|  | <b>Faible</b>                        | <b>Parties prenantes affectées et leur communauté</b><br><b>Quadrant 2 = les impliquer pro-activement, prendre en charge leurs préoccupations, les informer et les appuyer</b> | <b>Groupes vulnérables</b><br><b>Quadrant 3 = les prendre en charge, les informer, les appuyer et répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques</b> |
|  |                                      | <b>Faible</b>  | <b>Élevé</b>   |
|  | <b>Niveau d'impact par le Projet</b> |  |  |



## V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Conformément aux exigences de la NES n°10 présentées au chapitre II du présent document, et faisant suite aux précédentes sections (identification et analyse des parties prenantes, estimation de leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet, identification de leurs craintes et attentes), l'Objectif du présent programme de mobilisation est de décrire les efforts déjà réalisés en matière de communication et de consultation versus ceux à réaliser pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes aux fins de développer des relations solides, constructives et réactives entre elles et le Projet.

### 5.1. Activités d'engagement des parties prenantes à ce jour

#### *5.1.1. Information, consultation et engagement des parties prenantes*

A ce jour, les activités engagées par la partie sénégalaise dans le cadre de la préparation du PRAPS 2 peuvent se résumer en la mise en place d'un comité chargé de la préparation de la phase 2 du PRAPS, lequel comité a tenu des consultations auprès de la coordination régionale du PRAPS, d'une part et des différents sectoriels nationaux, d'autre part.

#### *5.1.2. Information et consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation du PMPP*

La consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information sur le projet dans le cadre de l'évaluation du PRAPS 2 se sont étendues à l'ensemble des régions d'intervention potentielles du projet, soit les cinq (5) régions cibles, à savoir, les régions de Louga, St louis, Matam, Tambacounda et Kaffrine. Et, sur cinq (5) des dix (10) départements cibles en raison d'un département par région, à savoir, les départements de Louga (Louga) ; Dagana (St louis) ; Ranérou (Matam) ; Koumpentoum (Tambacounda) et de Koungheul (Kaffrine). Soit une couverture d'environ 70% des zones d'intervention du projet.

Selon les niveaux (région ou département), les parties prenantes ci-après ont été rencontrées (directement ou indirectement), informées et consultées sur le PRAPS 2 :

- **Niveau Région:**



- Cinq (5) gouverneurs de régions représentant les régions de St louis, de Louga, de Matam, de Kaffrine et de Tambacounda dont 4 chargés des affaires administratives (AA) et 1 chargé du développement (AD).
- Soixante (60) chefs de service technique régional ( en raison de 12 par région), représentant les différents services techniques régionaux suivants : (i) le Service régional de l'élevage et des productions animales (SREPA); (ii) le Service régionale de l'action sociale ; (iii) le Centre des services fiscaux (impôts et domaine) ; (iv) le Service régional du Cadastre ; (v) l'Agence régionale de développement (ARD) ; (vi) la Division régionale de développement rural (DRDR) ; (vii) la Division régionale de l'environnement et des établissement classés ; (viii) l'Inspection régionale des Eaux et Forêts ; (ix) l'Inspection régionale du travail ; (x) la Division régionale de l'hydraulique ; (xi) la Direction régionale de l'assainissement et (xii) le Service régional d'hygiène. (voir les listes en annexe).

Au niveau région, 65 personnes ont été rencontrées au total dont 5 gouverneurs et (12X5) Chef de services techniques avec seulement 5 rencontrés directement (les gouverneurs) et sous forme d'entretien semi structuré et 60 indirectement par le truchement d'un questionnaire.

▪ **Niveau département:**

- Quatre (4) Préfets de département: en l'occurrence les Préfets des départements de Dagana ; de Ranérou Ferlo et de Koumpentoum et l'adjoint au préfet du département de Louga (le Préfet de Koungheul région de Kaffrine étant absent au moment des consultations).
- Seize (16) chefs de services techniques départementaux : représentant les différents services techniques clés suivants : (i) service départemental de l'élevage et des productions animales (SDEPA) ; (ii) service départemental des Eaux et Forêts (SDEF) ; (iii) service départemental de l'action sociale (SDAS) ; (iv) service départemental de l'agriculture (SDA) et (v) service départementale développement rural<sup>9</sup>
- Cinq (5) autorités territoriales : représentant les maires des communes de Bokhol (Dagana) ; Keur Momar Sarr (Louga) ; Oudalaye (Ranérou) ; Nguinth Pathé (Koungheul) et de Kounthiaba wolof (Koumpentoum) ; et ;

<sup>9</sup> À l'exception de la rencontre de Dagana à laquelle s'est ajouté le SDDR, les rencontres avec les chefs de services départementaux réunissent en général chacune 3 chefs de service dans chaque département notamment (le SDEPA, SDEF, SDAS).



- Quarante-sept (47) personnes : représentants les structures et organisations pastorales locales notamment (i) des chefs de villages ; (ii) des conseillers municipaux ; (iii) les représentants de la maison des éleveurs (MDE) ; (iv) les représentants des unités pastorales ; (v) les représentants des directoires des femmes en élevage (DIRFEL) ; (vi) représentants des centre de collecte de lait et des Boutiques pastorales ; (vii) les membres du cadre local de concertation des organisations de producteurs (CICOP) ; (viii) représentants des magasins de stockage et des aires d'abattage ; (ix) les chefs de poste vétérinaires ; (x) les représentants de l'union nationale des éleveurs du Sénégal ; les représentants du Conseil communal de la jeunesse etc.

Au niveau départemental, 72 personnes ont été rencontrées au total dont 4 Préfets de département, 16 Chef de services techniques départementaux, 5 autorités municipales et 47 représentants des populations locales actives dans les structures et organisations locales de pastoralisme. Tous ont été rencontrés directement soit par entretien semi structuré soit pas entretien collectif. Ces personnes rencontrées au niveau départemental sont composées de sept (7) femmes et six (6) jeunes.

**Tableau 2** : Statistiques globales des rencontres au niveau régional

| Nombre total de personnes consultées | Autorités administrative et publique régionales | Services techniques régionaux |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| 65                                   | 5   | 60                            |
| 100 %                                | 8 %   | 92%                           |

**Tableau 3** : Statistiques globales des rencontres au niveau départemental

| Nombre total de personnes consultées | Autorités administrative et publique départementales | Services techniques départementaux | Autorités municipales | Populations locales | Femme | Jeunes |
|--------------------------------------|--|------------------------------------|-----------------------|---------------------|-------|--------|
| 72                                   | 4  | 16                                 | 5                     | 47                  | 7     | 6      |
| 100 %                                | 6%   | 22%                                | 7%                    | 65%                 | 9%    | 8%     |

Les discussions autour des différents points clefs sur le Projet (avis, perceptions et recommandations) ont permis, entre autres, de favoriser une mobilisation précoce



des parties prenantes autour du projet ; de rassembler les opinions initiales des parties prenantes sur la conception du projet, ses risques et effets environnementaux et sociaux potentiels et plus particulièrement sur leur mobilisation autour du projet à travers en l'occurrence les questions sur (i) l'identification et la participation des parties prenantes, (ii) la stratégie et les outils de communication autour du projet, (iii) les besoins de renforcement de capacités, (iv) le suivi et l'évaluation du projet, sur (v) les groupes vulnérables et le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

Toutes ces parties prenantes ont eu l'occasion de partager leurs craintes et préoccupations ainsi que leurs attentes, suggestions et recommandations.

La section suivante renseigne sur ces points.

### *5.1.3. Résumé des résultats des consultations*

Un processus de consultation, engagé lors de la préparation du présent PMPP, a donné l'opportunité aux parties prenantes de s'exprimer librement sur le PRAPS 2, ses impacts et les mesures d'atténuation.

**Tableau 4 :** Synthèse des résultats des consultations menées auprès des parties prenantes intéressées lors de la préparation du PMPP

| Préoccupations et craintes   | Suggestions et recommandations  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le renforcement de capacités en matière de lutte contre les feux de brousse, un véritable problème ;</li><li>▪ Le renforcement des capacités de prise en charge de la santé animale (disponibilité de vaccins etc.) ;</li><li>▪ Le renforcement de capacités des agents en surveillance épidémiologique, en insémination artificielle et en informatique ;</li><li>▪ Risques d'expropriation, de pertes de terres agricoles dus aux aménagements de parcours de bétails ;</li><li>▪ Risque d'acquisition de terres pour le projet non conforme, irrégulière sources de problème et de risque de blocage du projet ;</li><li>▪ Risques de pollution et de dégradation de l'environnement à cause des airs d'abattage et des produits de vaccination ;</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer les capacités des acteurs en techniques de lutte contre les feux de brousse, véritable fléau dans la zone ;</li><li>▪ Equiper les comités de veille en moyens matériels pour mieux lutter contre les feux de brousse ;</li><li>▪ Elaborer un bon plan de communication et identifier et impliquer les acteurs clés ;</li><li>▪ Renforcer les capacités des agents en surveillance épidémiologique, en insémination artificielle et en informatique ;</li><li>▪ Eviter autant que possible les aménagements de couloirs de bétails dans les zones agricoles ;</li><li>▪ En cas d'impacts sur les biens d'autrui, de pertes d'habitats et ou d'arbre etc., favoriser le dialogue, la concertation<sup>11</sup> et le dédommagement ;</li><li>▪ Veiller au respect des droits des travailleurs en général, des ouvriers en particulier notamment le respect des délais de paiement ;</li></ul> |

<sup>11</sup> Pour les populations en général, il y aurait suffisamment de réserve foncière dans les différentes zones d'intervention du PRAPS (excepté la commune de Kouthiaba wolof à Koumpentoum où il est déclaré une insuffisance de réserve foncière) pour indemniser en nature (terre contre terre) les éventuels cas de pertes de terres. Il suffit de privilégier le dialogue, la concertation avec les personnes affectées.



| Préoccupations et craintes  | Suggestions et recommandations   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Risques de non prise en charge de la gestion des déchets ;</li><li>▪ Risques de pertes de d'habitats et d'arbres à valeur économiques, commerciale dus à l'implantation d'infrastructures pastorales ;</li><li>▪ Risques de non-respect des engagements pris par les entreprises de réalisation des travaux vis-à-vis des travailleurs</li><li>▪ Risques de doublons par rapport aux activités prévues ;</li><li>▪ L'emploi des jeunes : le chômage des jeunes et des femmes une réalité dans la zone ;</li><li>▪ Risques d'exclusion des femmes dans l'accès au foncier ;</li><li>▪ La prise en charge de la main d'œuvre locale ;</li><li>▪ La latérisation de certains pares-feux pour mieux lutter contre les feux de brousses ;</li><li>▪ L'appui à l'accès aux équipements de collecte de fourrages ;</li><li>▪ Le renforcement des capacités des éleveurs en dynamique organisationnel et en gestion administrative et en alphabétisation ;</li><li>▪ Risques sécuritaires et sanitaires vis-à-vis des ouvriers par rapport au non-respect des mesures de prévention et de protection dans les chantiers ;</li><li>▪ La prise en compte des personnes vulnérables (les éleveurs qui aspirent aux infrastructures pastorales et qui n'en disposent pas)<sup>10</sup> ;</li><li>▪ Le déficit de capacités techniques et logistiques ;</li><li>▪ Risque de conflits entre propriétaire de terrain et exploitant en cas pendant les rencontres de conciliations pour l'indemnisation des pertes ;</li><li>▪ L'accès difficile aux aliments de bétails source de conflits ;</li><li>▪ La recrudescence des vols de bétails ;</li><li>▪ Des difficultés de logements pour les agents techniques ;</li><li>▪ Le reboisement compensatoire;</li><li>▪ L'implication des médias communautaires (radios locales) ;</li><li>▪ L'aménagement des aires de repos autour des marres et abreuvoirs ;</li><li>▪ Un MGP composite</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La gestion foncière étant une compétence transférée aux collectivités territoriales, favoriser l'implication des maires de communes dans le processus d'acquisition des terres ;</li><li>▪ Eviter l'acquisition foncière irrégulière, non conforme pour le projet en impliquant systématiquement les autorités territoriales ;</li><li>▪ Se rapprocher des autres projets en cours dans le domaine pour s'informer de leurs activités et pour éviter des doublons ;</li><li>▪ Favoriser la mise en place d'un système de gestion des déchets ;</li><li>▪ Favoriser la main d'œuvre locale pour lutter contre le désœuvrement, le chômage chez les femmes et les jeunes garçons ;</li><li>▪ Mettre l'accent sur l'emploi des jeunes et des femmes pour atténuer le chômage qui est présent avec acuité ;</li><li>▪ Aller vers la latérisation de certains pares-feux pour mieux lutter contre les feux de brousse ;</li><li>▪ Favoriser l'accès des femmes au foncier ;</li><li>▪ Veiller au mesures sécuritaires et sanitaires de prévention et de protection dans les chantiers vis-à-vis des ouvriers ;</li><li>▪ Prendre en compte les clôtures dans la création des mises à défend ;</li><li>▪ Ouvrir des pares-feux dès le mois d'octobre ;</li><li>▪ Utiliser les espaces de la forêt classée pour créer des mises à défend ;</li><li>▪ Favoriser le reboisement compensatoire;</li><li>▪ Prendre en compte les personnes en situation d'handicap, en particulier les éleveurs aspirants aux infrastructures du PRAPS, les femmes et les jeunes aspirants à l'accès aux terres et à l'emploi etc. ;</li><li>▪ Renforcer les capacités de services techniques en gestion environnementale et sociale</li><li>▪ Doter les services techniques de moyens logistiques (véhicules) ;</li><li>▪ Veiller à une identification correcte, nette et claire d'un propriétaire de champs impacté de son exploitant ;</li><li>▪ Mettre l'accent sur la culture fourragère pour apaiser les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;</li><li>▪ Mettre en place des comités de veille pour lutter contre les vols de bétails ;</li><li>▪ Construire des unités de logements pour les agents techniques ;</li></ul> |

<sup>10</sup> La vulnérabilité est perçue dans la zone non comme un état donné mais plutôt comme une situation spécifique caractérisée par l'incapacité à satisfaire ses besoins cruciaux. Cette conception de la vulnérabilité est bien rendue par la nouvelle expression consacrée « *Personne en situation d'handicap* ». Ainsi, font parties des personnes vulnérables, les éleveurs qui aspirent aux infrastructures du PRAPS pour améliorer leur système d'élevage et leur cheptel et qui n'y accèdent pas ; les femmes et les jeunes aspirants à l'accès aux terres et à l'emploi et qui n'en trouvent pas etc. Toutefois on note l'existence de groupes vulnérables selon les critères généraux classiques (handicapés, personnes âgées ; veuves chefs de ménage sans revenu ; famille sans bras valides (immigré) ; les orphelins ; enfants de la rue ; les indigents demandant de l'aide etc.)



| Préoccupations et craintes | Suggestions et recommandations   |
|----------------------------|--|
|                            | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Impliquer les médias locaux pour l'information et la communication ;</li><li>▪ Mettre en place un MGP élargi aux jeunes, aux maires, chefs de villages, aux GPF, aux notables et dignitaires religieux ;</li></ul> |



**Tableau 5 :** Synthèse des résultats des consultations menées auprès des parties prenantes affectées et groupes vulnérables lors de la préparation du PMPP

| <b>Préoccupations et craintes</b>  | <b>Suggestions et recommandations</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Risques de non achèvement des réalisations entamées telles que la délimitation des parcours du bétail ;</li><li>▪ Le problème de l'accès à l'eau dans le Djéry ;</li><li>▪ Risques de mauvais ciblage des zones d'implantation des pépinières ;</li><li>▪ Risques de pollution et de dégradation de l'environnement à cause des airs d'abattage et des produits de vaccination ;</li><li>▪ La lutte contre les feux de brousse ;</li><li>▪ La non prise en compte du phénomène de la transhumance : investir les pâturages des autres localités sans se signaler, source de conflits ;</li><li>▪ Risques de pertes de terres car les communes n'ont pas suffisamment de terres non occupées ;</li><li>▪ Risques de mauvais ciblage des acteurs et de détournement des objectifs du projet ;</li><li>▪ Les risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs qui risquent de plomber les actions du PRAPS 2 ;</li><li>▪ Risques d'une mauvaise communication et implication des acteurs clés ;</li><li>▪ Risques de non prise en charge de la gestion des déchets ;</li><li>▪ Risque de non-implication des autorités territoriales dans le processus d'acquisition de terres pour le projet ;</li><li>▪ Risques de discrimination dans le choix des acteurs ;</li><li>▪ L'emploi des jeunes : le chômage des jeunes et des femmes une réalité dans la zone ;</li><li>▪ Risques d'échec dans la mise en place des mis à défend par l'absence de clôtures ;</li><li>▪ Risques de non-collaboration avec les collectivités territoriales source de problèmes ;</li><li>▪ Risques de passer à côté de vraies préoccupations et attentes des populations vis-à-vis du projet</li><li>▪ Risques d'omettre l'appui aux femmes et aux jeunes en particulier ;</li><li>▪ Un MGP composite;</li><li>▪ L'installation de magasins de stockage pour les éleveurs.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Poursuivre et achever les travaux et réalisations entamés lors du PRAPS1 ;</li><li>▪ Mettre en service les ouvrages achevés du PRAPS1 et non fonctionnels ;</li><li>▪ Favoriser l'accès à l'eau dans les zones du Djéry ;</li><li>▪ Faire un bon ciblage des zones d'accueil des pépinières ;</li><li>▪ Favoriser la mise en place d'un système de gestion des déchets ;</li><li>▪ En cas d'impacts sur les biens d'autrui, de pertes d'habitats et ou d'arbre etc., favoriser le dialogue, la concertation<sup>12</sup> et le dédommagement ;</li><li>▪ Eviter autant que possible les aménagements de couloirs de bétails dans les zones agricoles ;</li><li>▪ En cas d'impacts sur les biens d'autrui, de pertes d'habitats et ou d'arbre etc., favoriser le dialogue, la concertation<sup>13</sup> et le dédommagement ;</li><li>▪ Renforcer les capacités des acteurs en techniques de lutte contre les feux de brousse, véritable fléau dans la zone ;</li><li>▪ Equiper les comités de veille en moyens matériels pour mieux lutter contre les feux de brousse ;</li><li>▪ Prendre en compte les clôtures dans la création des mises à défend ;</li><li>▪ Elaborer un bon plan de communication et identifier et impliquer les acteurs clés ;</li><li>▪ Mettre l'accent sur l'emploi des jeunes et des femmes pour atténuer le chômage qui est présent avec acuité ;</li><li>▪ La gestion foncière étant une compétence transférée aux collectivités territoriales, favoriser l'implication des maires de communes dans le processus d'acquisition des terres ;</li><li>▪ Favoriser la main d'œuvre locale pour lutter contre le désœuvrement, le chômage chez les femmes et les jeunes garçons ;</li><li>▪ Prendre en compte les personnes en situation d'handicap, en particulier les éleveurs aspirants aux infrastructures du PRAPS, les femmes et les jeunes aspirants à l'accès aux terres et à l'emploi etc. ;</li><li>▪ Mettre en place un MGP élargi aux jeunes, aux maires, chefs de villages, aux GPF, aux notables et dignitaires religieux ;</li><li>▪ Favoriser l'installation de magasins de stockage ;</li><li>▪ Favoriser l'installation de petites unités de transformation des produits locaux (système de valorisation).</li></ul> |

<sup>12</sup> Pour les populations en général, il y aurait suffisamment de réserve foncière dans les différentes zones d'intervention du PRAPS (excepté la commune de Kouthiaba wolof à Koumpentoum où il est déclaré une insuffisance de réserve foncière) pour indemniser en nature (terre contre terre) les éventuels cas de pertes de terres. Il suffit de privilégier le dialogue, la concertation avec les personnes affectées.

<sup>13</sup> Pour les populations en général, il y aurait suffisamment de réserve foncière dans les différentes zones d'intervention du PRAPS (excepté la commune de Kouthiaba wolof à Koumpentoum où il est déclaré une insuffisance de réserve foncière) pour indemniser en nature (terre contre terre) les éventuels cas de pertes de terres. Il suffit de privilégier le dialogue, la concertation avec les personnes affectées.



## **5.2. Méthodes, outils et techniques d'engagement des parties prenantes**

L'UCP PRAPS 2 coordonnera et contrôlera toutes les interventions de communication et d'ingénierie sociale, notamment aux niveaux départemental et local.

A cet égard, les activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire doivent être mieux conçues pour être adaptées à l'objectif visé tout en minimisant le risque que les acteurs en charge de leur mise en œuvre soient exposés.

### ***5.2.1. Médias de masse***

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PRAPS 2 ;
- des entrevues avec le staff stratégique, les antennes, les agences d'exécution et les entités communautaires du projet ;
- la diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ;
- l'animation d'émissions dans les radios et télévisions ;
- la formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale ;
- l'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales ;
- la traduction des supports de communication en langues locales ;
- la mise à disposition des supports de communication dans les régions, les départements, les communes et les villes : villages sur les activités du PRAPS 2, les critères de choix des sous projets et sites d'intervention ; et
- la tenue de veille médiatique.

### ***5.2.2. Technologie de l'information et de la communication***

Outre le site Web du PRAPS 2 sera mis à place au titre de la mise en œuvre des activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire.

A cet effet, les actions suivantes seront développées :



- le recours au numéro vert que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes ;
- le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale en relation avec les unités pastorales.

### ***5.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes***

Le projet mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre les communautés et l'équipe de gestion (UCP, Antennes régionales, relais et animateurs) afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera mis à disposition sur le site web de l'UCP du PRAPS 2 et rendu disponible au sein des antennes régionales et des communes bénéficiaires du projet.

En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par e-mail ou de manière interactive par téléphone, via le numéro vert qui sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes (voir rapport séparé du MGP).

Les feedbacks compilés par le Spécialiste Sauvegarde Sociale du PRAPS 2 et les animateurs sont partagés avec le management pour une prise en charge, au besoin.

Le formulaire dédié aux feedbacks est présenté en annexe 3 du présent PMPP.

### **5.3. Stratégie de communication et de diffusion de l'information**

La réussite d'un plan et d'une stratégie de communication repose généralement sur trois piliers importants : informer, rassurer et diriger. Avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois éléments peut avoir une incidence positive sur l'appropriation du PRAPS 2 par les bénéficiaires notamment :

- **Informer** : donner des informations claires sur les critères d'éligibilité et les communes bénéficiaires ;
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes en rapport avec les risques suspectés. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions et les questions ; et



- **Diriger** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses et calmer les craintes de l'inconnu.

Face à ces défis, le Projet devra capitaliser la stratégie de communication de la première phase du PRAPS et prendre des mesures permettant de l'améliorer.

Au niveau communautaire, les unités pastorales seront investies d'une mission d'information, de sensibilisation et de communication.

L'implication des dignitaires locaux et autres acteurs communautaires et leaders d'opinion, doit être également soutenue en tant créneau pour favoriser l'engagement et la mobilisation des communautés.

La communication doit également insister sur des valeurs (contrat social, civisme, transparence) permettant de renforcer des réseaux villageois et inter-villageois

Par conséquent, le projet veillera à ce que les orientations ci-dessus déclinées soient incluses dans la stratégie de communication mis en place par le PRAPS 2.

Le tableau ci-dessous présente les étapes, méthodes et timing de diffusion de l'information aux parties prenantes. Il sera mis à jour après un premier cycle de consultations avec le gouvernement et la société civile :

**Tableau 6** : Synthèse sur la diffusion de l'information

| Etape du projet              | Parties prenantes visées   | Liste des informations à divulguer   | Méthodes et timing proposés  |
|------------------------------|--|--|--|
| Préparation                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- Ministères et Autorités en charge de l'Élevage</li> <li>- Organisations Communautaires</li> <li>- ONGs</li> <li>- Autres parties prenantes Institutionnelles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description du projet</li> <li>- CGES</li> <li>- CPR</li> <li>- PGDMD</li> <li>- PMPP</li> <li>- MGP</li> <li>- Plan VBG</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- E-mail correspondance et réunion par vidéoconférence</li> <li>- Interviews avec le public</li> <li>- Experts de l'élevage</li> <li>- Réunion de Consultation</li> </ul>   |
| Préparation et mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand public</li> <li>- Communautés bénéficiaires</li> <li>- Personnes et groupes vulnérables</li> <li>- Travailleurs du Secteur de l'Élevage</li> <li>- Personnel du Projet</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités du projet</li> <li>- Enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet y compris les aspects hygiène, santé, sécurité, violences sexuelles ; VBG, travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets</li> <li>- PGDMD</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médias</li> <li>- Information par prospectus</li> <li>- Radios, télévisions, journaux et Réseaux sociaux</li> <li>- Ateliers Virtuels et focus groups avec les personnes affectées et les groupes vulnérables</li> <li>- Consultations des Communautés</li> </ul> |



| Etape du projet | Parties prenantes visées   | Liste des informations à divulguer   | Méthodes et timing proposés   |
|-----------------|--|--|---|
|                 |  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales)</li><li>- Mécanisme de gestion des plaintes</li><li>- Gestion des déchets biomédicaux</li><li>- Risques et effets potentiels du projet et mesures d'atténuation</li><li>- Critères d'éligibilité aux sous projets du PRAPS 2</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Numéro vert pour information et divulgation et prise en compte des plaintes</li></ul>   |
|                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Médias, organisations communautaires, autorités locales et leaders d'opinion</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication destiné au grand public</li><li>- Appui à l'évaluation périodique du dispositif de communication</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Partager des pratiques,</li><li>- Identifier des priorités,</li><li>- Faciliter des partenariats,</li><li>- Amplifier les bonnes pratiques,</li><li>- Fournir des conseils et apporter une assistance technique aux parties prenantes concernées, et</li><li>- Promouvoir la coopération avec le Projet</li></ul> |
| Clôture         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Public Général</li><li>- Personnel du Projet</li></ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport périodique et rapport d'évaluation</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Coupures de journaux</li><li>- Information par prospectus</li><li>- Assemblées communautaires</li></ul>   |



## VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

### 6.1. RESSOURCES

Le MEPA, à travers l'UCP PRAPS 2 sera chargé des activités de participation, de consultation et d'engagement des parties prenantes.

Le budget du PMPP est sera financé à travers la sous composante 5.1 du Projet.

### 6.2. ROLES ET RESPONSABILITES DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE

#### 6.2.1. Entité de coordination et de mise en œuvre

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) du PRAPS 2 assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet, dans le cadre du Programme budgétaire « Productions animales », qui est géré par un Responsable de Programme. Elle rendra compte à un Comité National de Pilotage (COPIL) dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

L'UCP dispose d'une expérience de travail à travers la première phase du projet et devrait capitaliser toutes les expériences qui en découlent.

#### 6.2.2. Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UCP/PRAPS sera appuyé par les trois (3) antennes régionales dans l'opérationnalisation du PMPP :

- L'antenne de Ndioum qui couvre les départements de Podor, de Dagana, de Linguère et de Louga) ;
- L'antenne de Koungheul qui couvre les départements de Koungheul et de Koumpentoum
- L'antenne de Kanel, qui couvre les départements de Kanel, de Matam, de Ranérou et de Bakel.

En plus de ces entités, la mise en œuvre du PMPP impliquera les parties prenantes suivantes :

- les collectivités territoriales ;
- les organisations et relais communautaires ;
- les unités pastorales ;
- les communicateurs traditionnels ;
- les organisations de la société civile ;



- les autorités religieuses et les leaders d'opinion ;
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ;
- le Secteur privé;
- les partenaires de développement (Banque mondiale,); et
- le grand public.



## VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PRAPS 2 fait l'objet d'un volume séparé.

Il traite de manière différenciée deux catégories de plaintes :

- Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet. Il peut concerner les choix, méthodes, les résultats obtenus, la réinstallation, l'implication des parties prenantes, etc.
- Les plaintes sensibles portent habituellement sur les questions suivantes (liste indicative et non exhaustive) : impact négatif sur les services écosystémique, mal gouvernance des ressources communautaires mises en place par le PRAPS 2, discrimination et abus de pouvoir, non-respect des clauses environnementale et sociale, violences basées sur le genre, abus sexuel, harcèlement sexuel, etc.

**Les plaintes dites non sensibles** : elles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet. Il peut concerner les choix, méthodes, les résultats obtenus, la réinstallation, l'implication des parties prenantes, etc. Les plaintes de cette catégorie seront traitées via une procédure qui comprend sept (7) étapes :

- L'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des réclamations.
- La réception, l'enregistrement et l'accusé de réception des réclamations.
- La catégorisation et l'examen de l'admissibilité des réclamations
- L'évaluation et l'enquête ou la vérification
- Le règlement conjoint via 4 instances :
  - Niveau Unité pastorale
  - Niveau Commune
  - Niveau régional/Antenne
  - Niveau national
- Le feedback au plaignant, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions des mesures d'atténuation, et
- La clôture de la réclamation.

**Les plaintes dites sensibles** : elles portent habituellement sur les questions suivantes (liste indicative et non exhaustive) : impact négatif sur les services



écosystémique, mal gouvernance des ressources communautaires mises en place par le PRAPS 2, discrimination et abus de pouvoir, non-respect des clauses environnementale et sociale, violences basées sur le genre, abus sexuel, harcèlement sexuel, etc. Elles seront gérées par le canal du dispositif national existant coordonné par le MFFGPE. En effet, le dispositif national comprend :

- au niveau national : le comité technique national multisectoriel pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains ;
- au niveau régional : les comités régionaux de lutte contre les VBG.

Par ailleurs, le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) du PRAPS 2 qui fait l'objet d'un volume séparé comporte un dispositif de gestion des plaintes pour les travailleurs.

En outre, la mise en place du mécanisme de prévention et de prise en charge des VBG sera accompagnée d'un plan de communication adéquat, dont l'objectif principal sera d'informer les populations de l'existence du mécanisme, du mode de fonctionnement et des voies d'accès au portail de signalement et de prise en charge des cas de VBG.



## VIII. SUIVI ET RAPPORTS

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et aux phases spécifiques du développement.

Toute modification importante des activités liées au projet et de son calendrier sera dûment prise en compte dans le PMPP.

Des résumés trimestriels et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par l'UCP PRAPS 2 et seront partagés avec l'équipe de projet de la Banque mondiale.

Ces résumés trimestriels fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et les demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps utile et de manière efficace.

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours du premier semestre à compter de la date de démarrage du projet peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles :

- publication d'un rapport semestriel indépendant sur l'interaction du projet avec les parties prenantes ;
- un certain nombre d'Indicateurs Clés de Performance (ICP) seront également contrôlés par le projet sur une base régulière, tels que :
  - le nombre de réunions de différentes sortes (ateliers virtuels, réunions de consultation et d'autres discussions / forums publics virtuels menés au cours d'une période de référence, nombre de lettres reçues etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et le nombre de participants ;
  - nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
  - nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
  - nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- le nombre de feedback reçus par le projet ;
- le nombre de messages envoyés et reçus ;
- la fréquence des activités d'engagement ;



- le nombre de griefs du public reçus au cours d'une période de référence et le nombre de ceux qui ont été résolus dans le délai prescrit ;
- le nombre de documents de presse publiés / diffusés (radio et télévision).

Le responsable suivi-évaluation de l'UCP PRAPS 2 en étroite collaboration avec les antennes régionales, travaillera à produire des données pour le suivi du cadre de résultats et préparera des rapports mensuels pour diffusion et pour une prise de décision éclairée et une correction de trajectoire, si nécessaire.

À la fin du projet, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre et des résultats couvrira la réalisation de chacune des composantes du projet, la gestion des plaintes et l'engagement des citoyens, les exigences environnementales et sociales, la diffusion et l'utilisation des données, le respect des conventions juridiques et les enseignements tirés (positifs et négatifs).

Les rapports, y compris les enseignements tirés, seront largement diffusés aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et au public.



# ANNEXES



## **ANNEXE 1 : MODELE JOURNAL DE CONSULTATION**



Le but du journal d'activité est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

|   |  |   |           |
|---|--|---|-----------|
| <b>Membre (s) UCP-PRAPS 2, Antennes régionales, Autres agences d'exécution et prestataires du PRAPS 2 :</b> |  |   |           |
| <b>Méthode (encercler) :</b>  |  | E-mail  | Téléphone |
| <b>Partie prenante consultée</b>  |  | <b>Date du premier contact :</b>                          |           |
| Nom et prénom :   |  |   |           |
| Structure :   |  |   |           |
| Téléphone :   |  |   |           |
| E-mail :  |  |   |           |
| <b>Objet de la consultation (brève description)</b>   |  | <b>Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s</b> |           |
| .....   |  | .....   |           |
| .....   |  | .....   |           |
| .....   |  | .....   |           |
| .....   |  | .....   |           |
| <b>Suivi, notes ou observations</b>   |  |   |           |
| .....   |  |   |           |
| .....   |  |   |           |
| .....   |  |   |           |

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

| Date | Informations demandées / reçues | Notes ou observations |
|------|---------------------------------|-----------------------|
|      |                                 |                       |
|      |                                 |                       |
|      |                                 |                       |
|      |                                 |                       |



## **ANNEXE 2 : MODELE DE RAPPORT DE CONSULTATION**



### RAPPORT DE CONSULTATION

|                                     |   |                               |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|
| <b>Date de la Consultation :</b>    |   |                               |
| <b>Lieu de la Consultation :</b>    |   |                               |
| <b>Objet de la consultation :</b>   |   |                               |
| <b>Parties prenantes consultées</b> | <b><i>Organisation</i></b>  | <b><i>Nom et fonction</i></b> |
|                                     | 1.  |                               |
|                                     | 2.  |                               |
|                                     | 3.  |                               |
|                                     | 4.  |                               |
|                                     | 5.  |                               |
|                                     | 6.  |                               |
|                                     | 7.  |                               |
|                                     | 8.  |                               |
|                                     | 9.  |                               |
| 10.                                 |   |                               |
| <b>Points de discussion</b>         | <ul style="list-style-type: none"><li>•</li><li>•</li><li>•</li></ul> |                               |
| <b>Recommandations</b>              |   |                               |

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence



## **ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE FEEDBACK**



|   |   |                         |
|---|---|-------------------------|
| Contact de l'UCP-PRAPS 2,<br>Antennes régionales, Autres<br>agences d'exécution et<br>prestataires du PRAPS 2 : | Date de consultation                    | Lieu de la consultation |
| Nom et statut de la partie<br>prenante  | Adresse :<br><br>Tél :                  | E-mail :                |
| Problèmes / sujets soulevés   | Résumé des résultats de la consultation |                         |
| Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?   |   |                         |
| Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?  |   |                         |
| Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?                                     |   |                         |
| Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?   |   |                         |
| Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?  |   |                         |
| Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?                                   |   |                         |
| Quelles sont vos suggestions et recommandations ?   |   |                         |



## **ANNEXE 4 : FORMULAIRE BOITE A QUESTION**



| Date | Nom du soumissionnaire & Coordonnées | Partie prenante | Question, commentaire, suggestion | Nom et coordonnées du responsable projet auquel la question, le commentaire ou la suggestion a été soumis | Réponse donnée au soumissionnaire et le mode de transmission | Date de la transmission |
|------|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|---|--|-------------------------|
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |
|      |                                      |                 |                                   |   |  |                         |



## **ANNEXE 5 : COMPTES RENDUS ET PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES**



### ANNEXE 5.1 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBEAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LA REGION DE ST LOUIS

| Partie prenante                               | Points discutés  | Avis émis  | Risques environnementaux et sociaux identifiés   | Suggestions et recommandations   |
|---|--|--|--|--|
| <b>Gouvernance de la région de St Louis</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | <p>Le PRAPS est un projet très important pour la région vu les potentialités que la région regorge en élevage et en agriculture. Nous sommes entièrement disposés à accompagner le PRAPS 2 et lui apporter toutes les facilitations nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs de développement.</p>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- La recrudescence des cas de fièvre de la vallée du rift une sorte de zoonose qui devient de plus en plus inquiétant ;</li><li>- La rupture de certains vaccins contre les zoonoses surtout à Podor et à Dagana ;</li><li>- La rupture de d'aliments de bétails pendant les périodes de transhumance ;</li><li>-</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Privilégier la lutte contre les maladies animales ;</li><li>- Renforcer les parcs à vaccination ;</li><li>- Favoriser la disponibilité des vaccins contre les zoonoses ;</li><li>- Améliorer la disponibilité et l'accès aux aliments de bétails pendant les périodes de transhumance</li></ul>  |
| <b>Préfecture de Dagana (Région St Louis)</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | <p>C'est une bonne nouvelle d'apprendre qu'une seconde phase du PRAPS se prépare. Les plans d'aménagement et d'occupation du sol (PAOS) sans restés sans effets escomptés entre les différentes activités humaines (élevage et agriculture). Les éleveurs ne vivent pas suffisamment de leurs activités car ils sont encore au niveau d'élevage extensif</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accès à l'aliment de bétails, un enjeu de taille pour le pastoralisme à Dagana : en règle générale, le pâturage disparaît aussitôt dès le mois de janvier</li><li>- Les conflits agriculteurs/éleveurs sont encore là à cause de la pression des périmètres agricoles ;</li><li>- Risque majeur de feux de brousse avec l'abondance du fourrage cette année ;</li><li>- La protection sanitaire du cheptel ;</li><li>- Déficit en appui logistique et en renforcement de capacités des</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre l'accent sur la culture fourragère ;</li><li>- Favoriser la protection des périmètres agricoles contre les empiètements animaux pendant le pâturage ;</li><li>- Informer et sensibiliser les populations locales sur la nécessité de préserver les pâturages ;</li><li>- Créer des fermes laitières un peu partout ;</li><li>- Installer de petites unités de transformation des produits pastoraux ;</li><li>- Renforcer les capacités des</li></ul> |



|   |   |  |   |   |
|---|---|--|---|---|
|   |   |  | <ul style="list-style-type: none"><li>techniciens locaux ;</li><li>- Déficit de capacités des éleveurs à tirer profit de leurs partenaires ;</li><li>- Risque de mauvais ciblage des acteurs réels sur le terrain ;</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>éleveurs à défendre leurs intérêts face à leurs partenaires ;</li><li>- Capitaliser les acquis du PRAPS1 ;</li><li>- Faire un bon ciblage des acteurs sur le terrain ;</li></ul>  |
| <b>Mairie de la commune de Bokhol (département de Dagana)</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations et craintes ;</li><li>• La problématique de l'accès au foncier</li><li>• Le déplacement et la réinstallation des populations</li><li>• L'indemnisation en cas de pertes de biens ;</li><li>• Les groupes vulnérables ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | Bonne nouvelle. Le PRAPS a fait des réalisations mais ça reste. Les craintes de réinstallation ne se justifient pas car nos communes détiennent encore de réserves foncières pour abriter les éventuelles infrastructures du projet. Et il y a une procédure d'acquisition de terre bien maîtrisée. Il suffit juste de la respecter cette procédure. | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les retards dans l'implantation du projet et la réalisation des ouvrages ;</li><li>- L'implication des élus locaux, des maires dans le processus de décision concernant surtout les affaires foncières,</li><li>- L'établissement de délibération sur les terres en bonne e due forme ;</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place des comités locales de gestion des infrastructures réalisées ;</li><li>- Impliquer les maires en amont et en aval dans le processus de décision ;</li><li>- Veiller à l'obtention de délibération régulière, conforme ;</li><li>- Veiller à une mise en place et à une exécution rapide du projet ;</li></ul> |



**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
 (Acteurs institutionnels)  
 PRAPS 2

Région de : St. Louis  
 Département de : DAGANA

L'an deux mille vingt et le 16 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la troisième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS 2).

Lieu : Préfecture de DAGANA

La rencontre était présidée par : Chamaïev Goudiby

Étaient représentés :

- 1) Bureau central de Fanzel (Préfecture de Dagana)
- 2) Les acteurs de terrain (Préfecture de Dagana)
- 3) Le Service Régional de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (SRAEP)
- 4) Le Service Régional de l'Élevage et de la Pêche (SRELP)

(Voir la liste en annexe du présent rapport.)

Les points discutés :

1. Connaissance et perception du PRAPS2
2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet
3. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
4. Expérience de PRAPS1
5. Système foncier, terres de terre et réhabilitation
6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBO, HS, VFF etc.)
7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet
9. Identification et Participation des parties prenantes
10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles)
11. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet, (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous le synthèses des résultats de la consultation.

**1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

Le PRAPS 2 est un bon projet, car il favorise la création de zones à défens et de jupons, l'implémentation de la lutte contre la jupons, le contrôle des zones d'implémentation et d'élevage.  
Le PRAPS 2 va également permettre la mise en œuvre de la stratégie du fait et troyer la jupons à vaccination et les unités de conservation de lait.

**2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

Risque de perdre le bon pour la population  
Risque de mauvaise culture de acteurs et de dévouement d'objets  
Risque de créer dans la zone en place de mise à défauts (ce n'est pas le cas)  
Risque de mauvaise communication, et simplification insuffisante de acteurs clés.  
Risque de discrimination dans le choix de acteurs  
Risque de non prise en charge de la jupons et jupons  
Risque de mauvaise culture de zone par la jupons

**3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

Favoriser l'accès à l'eau dans la zone de jupons  
Mettre l'accent sur la culture fourragère pour améliorer la jupons  
Mettre en place des comités de jupons pour lutter contre le jupons  
Construction des unités de logement pour la jupons technique  
Protéger les zones de jupons par les clôtures  
Utiliser la forêt d'après pour la mise en jupons  
Implémenter les acteurs dans l'intervention de jupons  
Mettre la mise en place d'un système de jupons de jupons  
Créer des zones de jupons de jupons et jupons  
Faire un bon culture de zone (jupons) par la jupons

Commencé à 15h 09 min la séance a pris fin à 15h 33 min

Fait à Dagana le 16/11/2020

Le (s) Président(e) de séance Le (s) rapporteur(se) de séance



**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
 (Acteurs non - institutionnels)  
 PRAPS2

- Région de: St-Louis
- Département de: DAGANA
- L'An deux mille vingt et le 16 Novembre, s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu: Mairie de Bokhol
- La rencontre était présidée par Hamidou Diallo Pdt MDE
- Étaient représentés :
  - 1- Le chef de village de Bokhol
  - 2- Le représentant maison de jeunes de Bokhol
  - 3- Le Président de l'unité pastorale de Bokhol
  - 4- Un représentant de l'association de Bokhol
  - 5- Un représentant Mairie de Bokhol
  - 6- Un représentant Mairie de Bokhol
  - 7- Un représentant Mairie de Bokhol
 (Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
  1. Connaissance et perception du projet
  2. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
  3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation
  4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation
  5. Mécanisme de gestion des conflits
  6. Identification et participation des acteurs locaux
  7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
  8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation
  9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

• **Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

Le PRAPS est un excellent projet, qui nous a permis de disposer de infrastructures pastorales jamais obtenues et qui contribuent à développer le secteur et à améliorer nos conditions de travail et nos revenus. La seule et seule difficulté est l'accès à l'eau.

5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Le projet PRAPS, quel que soit son phase ne comporte aucun risque pour nuire à la population locale, ni à l'élevage pastoralisme à Bokhol

6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

Aider à l'accès et à la maîtrise de l'eau pour la construction de forages, de puits, de points d'eau.  
 Faciliter le projet par la construction d'une case de réunion pour conseil et croquer le foncier et sécuriser les terres.  
 Renforcer la capacité en services aux bénéficiaires, en particulier en matière de gestion administrative et financière et en alphabétisation.  
 Impliquer les services techniques (eau et forêt) et de l'ordre foncier et de l'administration (LRA, MDE, etc) et de l'ordre foncier.  
 Impliquer la mairie et collaborer avec elle dans tout le processus.

Commencé à 16h 51mn la séance a pris fin à 19h 10 mn

Fait à BOKHOL le 16/11/2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance



**ANNEXE 5.2 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBEAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LA REGION DE LOUGA**

| Partie prenante                                 | Points discutés   | Avis émis   | Risques environnementaux et sociaux identifiés  | Suggestions et recommandations  |
|---|---|---|---|---|
| <b>Gouvernance de la région de Louga</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du projet ;</li> <li>• Préoccupations particulières majeures;</li> <li>• Suggestions et recommandations</li> </ul>  | <p>Nous saluons la démarche participative adoptée et votre échantillon est bon pour les consultations. Une deuxième phase du PRAPS, une bonne nouvelle car le PRAPS est un très bon projet dont nous avons connaissance quand nous servions à Tambacounda. Mais il y a eu beaucoup d'infrastructures qui n'ont pas été réalisées telles que la matérialisation des parcours du bétail</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation des arrêtés pour la matérialisation des parcours du bétail ;</li> <li>- L'implication des élus locaux dans le processus</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les arrêtés pour la matérialiser les parcours du bétail ;</li> <li>- Impliquer les élus locaux dans le processus de décision ;</li> <li>- Favoriser le dialogue, le consensus avec les parties prenantes sur les décisions relatives aux actions du projet ;</li> </ul> |
| <b>Préfecture du département de Louga</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du projet ;</li> <li>• Préoccupations particulières majeures ;</li> <li>• Suggestions et recommandations</li> </ul> | <p>Nous vous souhaitons la bienvenue et nous disons que le PRAPS est d'une importance capitale pour la région en général et le département en particulier et les activités prévues sont pertinentes par rapport à la zone. Nous sommes disposés à accompagner et à appuyer le projet tout comme tous les projets de l'Etat.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de rupture de sérum de vaccins ;</li> <li>- Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;</li> <li>- Les infrastructures d'appui au développement du secteur ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre l'accent sur la participation de tous les acteurs concernés ;</li> <li>- Arriver au Sous-préfet pour plus ample informations ;</li> </ul>   |
| <b>Mairie de Keur Momar Sarr (Dpt de Louga)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du projet ;</li> <li>• Préoccupations et craintes ;</li> <li>• La problématique de l'accès au foncier</li> </ul>    | <p>Le PRAPS est le bienvenu car 90% de la population locale est éleveurs. Nous n'avons pas de problème de terre pour accueillir les infrastructures du PRAPS car il y a suffisamment de réserves foncières. Nous disposons d'une procédure d'acquisition foncière</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'impact de déplacement nous avons suffisamment de terres pour assurer la compensation en nature (terre contre terre).</li> <li>- L'accès aux infrastructures</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le renforcement des infrastructures pastorales en place ;</li> <li>- Aider à la lutte contre les feux de brousse ;</li> <li>- Aider aux équipements permettant la conservation du lait ;</li> <li>- Aider à l'arrivée du projet dans notre</li> </ul>                  |



|  |   |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le déplacement et la réinstallation des populations</li> <li>L'indemnisation en cas de pertes de biens ;</li> <li>Les groupes vulnérables ;</li> <li>Suggestions et recommandations</li> </ul> | <p>avec des étapes connues qui part de la formulation de la demande à l'octroi ou au rejet en passant par la visite du site et par la délibération et l'approbation de l'autorité publique compétente. Nous avons également notre mécanisme de résolution des conflits qui débute par le chef de village et se termine par le sous-préfet et en passant par le Maire.</p> | <p>pastorales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La lutte contre les feux brousse ;</li> <li>Les équipements de conservation de lait</li> <li>La sécurisation des périmètres agricoles facteur de paix entre éleveurs et agriculteurs ;</li> </ul> | <p>zone ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer le Maire dans tout le processus de décision en général et dans celui d'acquisition de terres pour le projet</li> </ul> |
|--|---|---|--|---|

**COMPTE RENDU RENCONTRE CONJOINTE AVEC LES AGENTS TECHNIQUES D'ELEVAGE CHEFS DE POSTES VETERINAIRES DE KEUR MOMAR SARR ET SYER ET DU CONSEILLER AGRICOLE ET RURAL DE L'ANCAR**

| Partie prenante   | Points discutés   | Avis émis  | Risques environnementaux et sociaux identifiés  | Suggestions et recommandations  |
|---|---|--|---|---|
| <p><b>Conseiller agricole et rural de l'ANCAR (Abdoulaye Hotte) ;<br/>Chefs de postes vétérinaires de Keur Momar Sarr (Saliou Dièye) et de Syer (Lamine Diatta)</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conception du projet ;</li> <li>Préoccupations particulière majeure ;</li> <li>Suggestions et recommandations</li> </ul> | <p>Le PRAPS 2 est un bon projet très attendu pour le relever les défis d'un développement socio culturel et économique.</p> <p>Les agents techniques sont pressés de voir le démarrage du projet vu les attentes en termes d'appui.</p> <p>La mise en œuvre du PRAPS au niveau de Keur Momar SARR peut permettre le renforcement et la facilitation des rôles des agents.</p> <p>Ils pourront accompagner la mise œuvre du projet par le biais de sensibilisation de l'information et de la formation des communautés,</p> | <p>Les risques peuvent liés à l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance ;</li> <li>Ciblage des vrais acteurs ;</li> <li>Limitation de la zone d'intervention du projet ;</li> <li>La non implication de tous les agents techniques de développement de l'arrondissement ;</li> <li>La non pris en compte des recommandations des agents de développement de la localité ;</li> <li>La limitation des activités</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les changements climatiques;</li> <li>Mettre les éleveurs au centre de décisions et d'interventions;</li> <li>Renforcer les capacités des services de l'État comme élevage, ANCAR et le CADL dans le domaine de la santé animale et de gestion des déchets vétérinaires</li> <li>Capitaliser les résultats et leçons apprises des projets antérieurs;</li> <li>Mettre en place des infrastructures collectives pastorales (parc à vaccination, aire d'abattage, magasin d'aliments de bétail, marchés à</li> </ul> |



|  |  |   |   |   |
|--|--|---|---|---|
|  |  | <p>Veiller au respect des engagements des différentes parties prenantes de la commune dans le cadre du projet.<br/>Le projet vient à son heure vue que les politique de l'Etat oublie souvent le secteur de l'élevage.<br/>Les potentialités en ressources naturelles et humaines sont là pour faciliter le développement du projet ;</p> | <p>sur le pastoralisme et la non prise en compte de la pisciculture et de l'aquaculture qui répondent aux potentialités de la localité ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La non valorisation du potentiel hydrique de la localité qui abrite le lac de Guer ;</li><li>- Non prise en compte des problèmes institutionnels du service de l'élevage (construction de poste vétérinaire ; d'aire d'abattage, et logement pour les agents) ;</li><li>- La non prise en compte des difficultés et limites du PASA Loumakaf ;</li><li>- Accidents des agents et éleveurs lors de campagnes de vaccination menées au niveau des Zériba ;</li><li>- Contamination (infections, maladies zoonotiques...) des agents et collectivités par les déchets vétérinaires (médicaments, emballages...) stockés au niveau des habitations des</li></ul> | <p>bétail...)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place des infrastructures de gestion des déchets car il n'existe aucun mécanisme et les déchets et emballages ou médicaments non stockés au niveau des logements des agents;</li><li>- Mettre en place une indemnité de risque pour les agents vétérinaires;</li><li>- Doter les agents de kits de protection (EPI)</li><li>- Former les agents sur les risques associés au métier et pratique de l'élevage;</li><li>- Faciliter l'accès aux médicaments vétérinaires et vaccins et aux aliments de bétail concentrés;</li><li>- Aménager des pares feux pour lutter contre les feux de brousse et protéger le tapis herbacé;</li><li>- Vacciner les agents contre les zoonoses surtout la rage;</li><li>- Construire des postes vétérinaires et logements pour les agents</li><li>- Aménager des mis en défens</li><li>-</li></ul> |
|--|--|---|---|---|



|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  | agents qui sont en location et partagent les lieux avec leur famille et voisins ;<br>- Conflits entre pasteurs et agriculteurs ; |  |
|--|--|--|--|--|



**PROCES VERBAL**  
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES  
(Acteurs institutionnels)  
PRAPS 2

Région de : Logga

Département de : Logga

L'An deux mille vingt et le 17 novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).

Lieu : Source départementale de l'élevage de Logga

La rencontre était présidée par : M. Boubaou by

Étaient représentés :

- 1- Source départementale de l'élevage
- 2- Source départementale de développement rural
- 3- Source départementale de l'action locale

(Voir la liste en annexe du présent rapport)

Les points discutés :

1. Connaissance et perception du PRAPS2
2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet
3. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
4. Expérience de PRAPS1
5. Système foncier, terres de terre et réinstallation
6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet. (VBG, HI, VFF etc.)
7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet
9. Identification et Participation des parties prenantes
10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles)
11. Suggestions et recommandations.

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

**1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

Le projet est un bon projet car il sert à la fois au développement de la région par le renforcement des infrastructures pastorales et l'accompagnement des personnes vulnérables et l'émulation des services agricoles et une facilitation des terres agricoles.

**2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

Risque d'exploitation, de perte de terres et d'habitat et d'arbres. Risque d'une détermination insuffisante des capacités des terres. Risque de non implication des collectivités territoriales. Risque de non implication des populations locales. Risque de confusion entre l'exploitant et le propriétaire de terre. Risque de non engagements sérieux des travailleurs (certain de paiement). Risque sécuritaire et sanitaire vis-à-vis des excursions pour l'effort du non respect des mesures de prévention et de prévention.

**3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

Faire l'effort de minimiser les pertes de terres, d'habitat et d'arbres - Veiller à une détermination rigoureuse et complète sur la terre du projet. Veiller à l'implication des populations et des collectivités territoriales. Bien identifier l'exploitant du territoire. Impliquer les services techniques, les chefs de villages et les relais dans le mécanisme de gestion de plaintes. Bien faire le projet en impliquant les groupements villageois (handicapés, orphelins, personnes âgées, veuves, chefs de ménage sans terres, indigents, etc.) et de l'aide - Renforcement des capacités des services techniques impliqués dans le projet (logistique et emploi).

Commencé à 10H 40 MN la séance a pris fin à 12H 45

Date à Logga le 17/11/2020

Le (a) Président(e) de séance Le (a) rapporteur(se) de séance







**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
 (Acteurs non - institutionnels)  
 PRAPS2

• Région de: lougga

• Département de: lougga

• L'An deux mille vingt et le 27 novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).

• Lieu: Naise Commune Nour Doua Jari

• La rencontre était présidée par: P. Ousmane DIAKO / Pdt chef de village

• Étaient représentés: 1. Chef de village  
2. Membre du conseil  
3. Directeur du Centre de Formation de Lougga  
4. Centre local de Conservation des Élevages et de Production Animale (CCEPA)  
5. Organisation communautaire de base (OCB)  
 (Voir la liste en annexe du présent rapport)

- **Les points discutés :**
1. Connaissance et perception du projet ;
  2. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet ;
  3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation ;
  4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation ;
  5. Mécanisme de gestion des conflits ;
  6. Identification et participation des acteurs locaux ;
  7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale ;
  8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation ;
  9. Suggestions et recommandations ;

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- **Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**  
 C'est un bon projet qui renforce les infrastructures pastorales, lutte contre la sécheresse, favorise la conservation du lait, crée des unités pastorales, donne accès aux aliments de bétail et la production fourragère, de acteurs assistent la femme et attendent avec impatience le démarrage.

5- **Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2 -**  
 Déroulement de l'objectif du projet, les besoins de groupes pastoraux ; diffusion de maladies et zoonoses ; la fraude et le vol des animaux ; non réalisation du projet ; faible production de fourrage ;

- 6- **Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**
1. Mise en défens de zones de pâturage et de culture ;
  2. Mise en place de haies vives autour des champs, en étalés ou ya-béje ;
  3. Mise en place marais à bétail ;
  4. Pérenne des élevages en santé animale technique de réinstallation de lait ; regroupement et leadership ;
  5. Favoriser l'accès aux zones d'abreuvement naturels ;
  6. Mise en place d'unités de lutte contre la fraude de bétail ;
  7. Mettre en place un NCP dans une zone, de 1000, chef de village avec OCB et unités de justice religieuses ;

Commencé à ..... la séance a pris fin à 18H 15 ON  
 Fait à Nour Doua Jari le 27.11.2020

Le (a) Président(e) de séance  
P. Ousmane Diako  
 Le (a) rapporteur(se) de séance  
[Signature]



### ANNEXE 5.3 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBEAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LA REGION DE MATAM

| Partie prenante                                   | Points discutés   | Avis émis  | Risques environnementaux et sociaux identifiés  | Suggestions et recommandations  |
|---|---|--|---|---|
| <b>Gouvernance de la région de Matam</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul>                              | Le PRAPS, un très bon projet. Nous nous réjouissons de ce qui déjà réalisé pendant le PRAPS1                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>- La construction de poste vétérinaire à Kanel et à Waoundé ;</li><li>- Le renforcement du parc à vaccination ;</li><li>- La préservation du tapis herbacé</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Construire un poste vétérinaire à Kanel et à Waoundé ;</li><li>- Renforcer les parcs à vaccination ;</li><li>- Veiller à la préservation du tapis herbacé ;</li></ul>   |
| <b>Préfecture du département de Ranérou ferlo</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul>                              | Le PRAPS, un projet très intéressant.  | <ul style="list-style-type: none"><li>- La préservation de l'équilibre des écosystèmes ;</li><li>- Le respect de la réglementation en matière d'études environnement ;</li><li>- La préservation de la couverture végétale ;</li><li>- La préservation des ressources naturelles ;</li><li>- La prise en compte de la lutte contre les feux de brousse qui peut anéantir les efforts du PRAPS ;</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver l'équilibre des écosystèmes ;</li><li>- Respecter la réglementation en matière d'études environnement ;</li><li>- Préserver la couverture végétale ;</li><li>- Préserver les ressources naturelles ;</li><li>- Prendre en compte la lutte contre les feux de brousse qui peut anéantir les efforts du PRAPS ;</li></ul> |
| <b>Mairie de la Commune d'Oudalay</b>             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations et craintes ;</li><li>• La problématique de l'accès au foncier</li><li>• Le déplacement et la</li></ul> | Je n'ai vraiment pas encore entendu ni constaté des actions du PRAPS dans ma localité. C'est pourquoi nous espérons que le PRAPS 2 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les impacts sur les terres agricoles, il peut y en avoir mais ils seront certainement minimes car les populations font encore de la culture</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Il faut collaborer étroitement avec la Mairie en particulier sur les aspects liés au foncier ;</li></ul>  |



|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  | <p>réinstallation des populations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'indemnisation en cas de pertes de biens ;</li><li>• Les groupes vulnérables ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | <p>arrivera à nous autres. Car les activités du PRAPS correspondent exactement à notre vécu. Nous sommes prêts à appuyer et à accompagner le PRAPS 2. Nous délibérons à chaque fois que de besoin sur le foncier en faveur des projets de développement. Il y a suffisamment de réserves foncières pour accueillir les infrastructures du PRAPS prévues.</p> | <p>extensive;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les conflits ne manquent pas mais nous avons une fédération au sein de laquelle il y a un comité chargé de gérer les conflits. Et si le conflit ne se règle pas à ce niveau c'est le maire qui intervient puis ça s'arrange. Jamais un différend n'est allé au-delà.</li><li>- La collaboration avec la Mairie ;</li></ul> |  |
|--|--|--|--|--|



**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
(Acteurs institutionnels)  
PRAPS 2

- Région de : MATAM
  - Département de : RANEROU FERLO
  - L'An deux mille vingt et le 12 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
  - Lieu : Préfecture de Ranerou ferlo
  - La rencontre était présidée par le capitaine Aboucar Bocou Sall
  - Étaient représentés :
    - 29 Le service départemental des Eau et forêts
    - 29 Le service départemental de l'agriculture
    - 29 Le service départemental de l'action sociale
- ..... (Voir la liste en annexe du présent rapport)

• Les points discutés :

1. Connaissance et perception du PRAPS2
2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet
3. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
4. Expérience de PRAPS1
5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation
6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBO, HS, VFF etc.)
7. Mécanisme de gestion des plantes (MGP)
8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet
9. Identification et Participation des parties prenantes
10. Les besoins en renforcement de capacité (Punt sur les ressources disponibles)
11. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

**1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

*Le PRAPS 2 est un excellent projet, dans la mesure où ses activités prévues se recoupent parfaitement avec les besoins et les attentes des populations locales. Il permet de combler les retards accusés par la zone dans l'amélioration des activités pastorales.*

**2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

*Risque de perte de terre, source de frustration et de rejet potentiel du projet*  
*Risque d'impacts sur les groupes vulnérables (les personnes âgées, les femmes seules, les enfants, les personnes en situation d'handicap etc.)*  
*Risque de non implication des sources techniques*  
*Risque de doublement au niveau des activités du projet*  
*Risque de déperdition avec l'implémentation de infrastructures*

**3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

*Favoriser le dialogue et l'implication des populations locales et des sources techniques dans l'acquisition de terre*  
*Prendre en compte les personnes vulnérables*  
*S'approcher des autres projets et programmes en place pour éviter les doublons,*  
*Favoriser la main d'œuvre locale, facteur d'adhésion au projet*  
*Favoriser la fabrication de certains jouets stratégiques*  
*Promouvoir des actions de renforcement complémentaire*  
*Favoriser l'emploi des jeunes dans les activités du PRAPS 2*

Commencé à 13h 00mn la séance a pris fin à 13h 45mn

Foto à Ranerou le 11/11/2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(e) de séance





**PROCES VERBAL**  
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES  
(Acteurs non - Institutionnels)  
PRAPS2

- Région de : MATAM
  - Département de : RANEROU
  - L'An deux mille vingt et le 18 Novembre, s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
  - Lieu : Mainie de Qudalay
  - La rencontre était présidée par : M. Ibrahima Diallo
  - Étaient représentés :
    - 1) Le Président union pastorale de Loubeoul Samba Abdou
    - 2) Membre union pastorale de Loubeoul Samba Abdou
    - 3) Membre union pastorale de Loubeoul Samba Abdou
    - 4) Membre union pastorale de Loubeoul Samba Abdou
    - 5) Membre conseil communautaire de Loubeoul Samba Abdou
    - 6) Le conseil municipal
- (Voir la liste en annexe du présent rapport)

- Les points discutés :
  1. Connaissance et perception du projet
  2. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
  3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation
  4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation
  5. Mécanisme de gestion des conflits
  6. Identification et participation des acteurs locaux
  7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
  8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation
  9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

**4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

C'est un bon projet, qui est le bienvenu car ses interventions cadrent parfaitement avec les besoins et les attentes des populations. Nous accueillons et très ouvert de PRAPS et confirmons nos engagements qui se justifient par le besoin d'aménagement paysager, d'appui aux femmes, aux jeunes, de sécurisation des terrains maraichers, etc. lutte contre le feu de brousse, améliorer la culture paysanne.

**5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

Risque de non collaboration avec la collectivité territoriale, source de problèmes.  
Risque de passer à côté de véritables capacités et attentes des populations vis-à-vis du projet.  
Risque d'omettre l'appui aux femmes et aux jeunes en particulier.  
Risque de non valorisation du potentiel forestier à travers la transformation de produits forestiers non ligneux.

**6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

Favoriser la mise en place de magasins de stockage  
Renforcer les capacités en lutte contre les feux de brousse, l'accueil des transhumants, la santé animale, l'alimentation du bétail etc. - Prendre en compte les groupes vulnérables tels que les familles sans bœuf ou sans vaches, chapel, ou revenus - Favoriser l'initiation d'unités de transformation du lait et la formation en technique de conservation du lait, de maraîchage - Appui en logistique, en unité de transformation de produits non ligneux et surtout aider à l'emploi des jeunes.

Commencé à 15h 48 mn la séance a pris fin à 17h 30 mn

Fait à Loubeoul-S. Abdo le 18/11/2020

Le (s) Président(e) de séance

Le (s) rapporteur(se) de séance



### ANNEXE 5.4 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBEAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LA REGION DE KAFFRINE

| Partie prenante                   | Points discutés  | Avis émis   | Risques environnementaux et sociaux identifiés  | Suggestions et recommandations  |
|-----------------------------------|--|---|---|---|
| <b>La gouvernance de Kaffrine</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | Le PRAPS un important projet qui a joué un rôle important à Koumpentoum. La 2 <sup>nd</sup> phase est une bonne initiative. | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le retard dans la mise en place ;</li><li>- Les feux de brousse ; véritables enjeux ;</li><li>- La résolution des conflits agriculteur/éleveur qui existent de plus bel ;</li><li>- L'implication effective des maires de communes ;</li><li>- Ouverture des pares-feux ;</li><li>- L'appui aux unités pastorales ;</li><li>- L'information et la sensibilisation à travers les comités locaux ;</li><li>- Appui logistique aux services techniques</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer d'abord la phase 1 avant d'aller vers la 2<sup>ème</sup> phase ;</li><li>- Aider à la résolution des conflits entre éleveur et agriculture</li><li>- Favoriser la mise en place rapide du PRAPS 2 ;</li><li>- Mettre l'accent sur la lutte contre les feux de brousse ; véritables enjeux ;</li><li>- Aider à la résolution des conflits agriculteur/éleveur qui existent de plus bel ;</li><li>- Veiller à l'implication effective des maires de communes ;</li><li>- Ouvrir des pares-feux ;</li><li>- Appui aux unités pastorales ;</li><li>- Renforcer l'information et la sensibilisation à travers les comités locaux ;</li><li>- Appuyer en logistique les services techniques</li></ul> |



**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
 (Acteurs institutionnels)  
 PRAPS 2

- Région de : KAFFRINE
  - Département de : Koungheul
  - L'An deux mille vingt et le 19 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
  - Lieu : Le service départemental de l'élevage
  - La rencontre était présidée par : M. Abdou Loum
  - Étaient représentés :
    - 19 Le service départemental de l'élevage
    - 29 Le service départemental de l'action rurale
    - 29 Le service départemental de l'agriculture
- (voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
    1. Connaissance et perception du PRAPS2 :
    2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet :
    3. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
    4. Expérience de PRAPS1
    5. Système foncier, terres de terre et réinstallation :
    6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VSG, HS, VFF etc.)
    7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :
    8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet
    9. Identification et Participation des parties prenantes :
    10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles) :
    11. Suggestions et recommandations :

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. C-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

**1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

*Le PRAPS est un bon projet dont les réalisations dans le domaine du pastoralisme sont visibles, très appréciées. La démarche inclusive adoptée qui peut amoindrir les risques de conflit. Les réalisations du PRAPS sont très appréciées et peuvent aider au développement du secteur.*

**2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

*Risques de non implication de services techniques tel que celui de l'agriculture.  
 Risques de non implication de populations plus âgées localement.  
 Risques de concentration des activités vers le nord-est del ment du sahel.  
 Risques de déficit de communication et de l'information sur le projet.  
 Risques d'exclusion des femmes dans l'accès au foncier*

**3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

*Impliquer le service de l'agriculture dans la mise en œuvre de l'accès au foncier et l'implication de population et de acteurs locaux.  
 Mettre en place de nouvelles structures pastorales pour lutter contre la vente de produits animaux illicites, nocifs aux animaux.  
 Étendre les actions du PRAPS vers le sud et renforcer les capacités des comités d'accueil - Renforcer la sécurité des agents en incrimination aux frontières - Collaborer avec les radios communautaires, mettre en place un comité de réflexion pour faciliter l'accès des femmes à la terre - Implémenter les actions de justice.*

Commencé à 13h 44 la séance a pris fin à 14h 39 mn

Faite à Koungheul le 19 / 11 / 2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance

*[Signature]*  
 LE CHEF DE SERVICE  
 LE SERVICE DE L'ÉLEVAGE  
 LE DÉPARTEMENT DE KOUNGHEUL

*[Signature]*  
 Ousmane Ndiaye



**PROCES VERBAL**  
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES  
(Acteurs non - institutionnels)  
PRAPS2

- Région de : KATIRINE
- Département de : Koungoul
- L'An deux mille vingt et le 19 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Mairie de la commune de Gointhe Pathe'
- La rencontre était présidée par \_\_\_\_\_
- Étaient représentés :
  - 19 Le Maire de Gointhe Pathe' (M)
  - 20 Le Président de l'Union des Femmes (UFG)
  - 21 Le Président de l'Union des Jeunes (UJ)
  - 22 Le Président de l'Union des Anciens (UA)
  - 23 Le Président de l'Union des Personnes à Handicap (UPH)
  - 24 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 25 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 26 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 27 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 28 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 29 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 30 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 31 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 32 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 33 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 34 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 35 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 36 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 37 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 38 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 39 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 40 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 41 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 42 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 43 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 44 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 45 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 46 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 47 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 48 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 49 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 50 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 51 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 52 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 53 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 54 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 55 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 56 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 57 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 58 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 59 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 60 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 61 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 62 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 63 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 64 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 65 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 66 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 67 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 68 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 69 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 70 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 71 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 72 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 73 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 74 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 75 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 76 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 77 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 78 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 79 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 80 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 81 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 82 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 83 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 84 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 85 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 86 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 87 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 88 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 89 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 90 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 91 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 92 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 93 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 94 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 95 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 96 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 97 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 98 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 99 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 100 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 101 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 102 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 103 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 104 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 105 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 106 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 107 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 108 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 109 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 110 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 111 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 112 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 113 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 114 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 115 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 116 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 117 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)
  - 118 Le Président de l'Union des Personnes malades (UPM)
  - 119 Le Président de l'Union des Personnes handicapées (UPH)
  - 120 Le Président de l'Union des Personnes âgées (UPA)

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous le synthèse des résultats de la consultation :

**Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**  
Le PRAPS est un très bon projet que nous connaissons bien pour ses bonnes actions de développement dans le pastoralisme. Nous sommes heureux d'apprendre la préparation de la deuxième phase qui va permettre d'achever les réalisations entamées et de les renforcer.

**5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**  
Risque de non-achèvement des réalisations entamées à cause de la démotivation que parcourent au bétail. Ce risque est lié à des actions qui ne peuvent pas planifier le fait de PRAPS. Le fait de travailler qui ne peuvent pas anticiper le fait de PRAPS.

**6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**  
Achever le processus de piquetage des parcours du bétail.  
Favoriser la création d'un comité d'accueil pour prévenir le conflit avec les transhumants.  
Favoriser la réhabilitation de la piste N'Baye N'Baye - Mivrijojo.  
Favoriser la mise en service des services de santé vétérinaire.  
Favoriser la création d'AGR pour les femmes.  
Favoriser la création de l'union pour les jeunes. Impliquer les radios communautaires. Mettre sur pied des groupes villageois.  
Faire que les femmes, les personnes âgées ou invalides aient le droit de participer.  
Favoriser la lutte contre le virus de la peste. Construire des magasins de stockage et renforcer les points de vaccination.  
Améliorer le service de santé vétérinaire des zones d'élevage.  
Impliquer davantage les femmes et les jeunes.

Commencé à 16h 50 mn... la séance a pris fin à 17h 50 mn  
Date à Gointhe Pathe' le 19/11/2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance



### ANNEXE 5.5 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBEAUX DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DANS LA REGION DE TAMBACOUNDA

| Partie prenante                           | Points discutés   | Avis émis  | Risques environnementaux et sociaux identifiés   | Suggestions et recommandations   |
|---|---|--|--|--|
| <b>La gouvernance de Tambacounda</b>      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations particulière majeures ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul>  | <p>Le projet est un bon projet<br/>Se félicite du choix de Tamba pour cette nouvelle phase</p>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Conflits entre agriculteurs et éleveurs</li><li>- Matérialisation du parcours du bétail</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Clarifier le parcours du bétail</li><li>- Lutter contre la divagation du bétail</li><li>- Maitriser le flux de la transhumance</li><li>- Créer une stabilité dans les relations entre agriculteurs et éleveurs</li></ul>   |
| <b>Maire commune de Kounthiouba Wolof</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conception du projet ;</li><li>• Préoccupations et craintes ;</li><li>• La problématique de l'accès au foncier</li><li>• Le déplacement et la réinstallation des populations</li><li>• L'indemnisation en cas de pertes de biens ;</li><li>• Les groupes vulnérables ;</li><li>• Suggestions et recommandations</li></ul> | <p>Le PRAPS est un bon projet parce qu'il a aidé au renforcement des infrastructures pastorales en réalisant des magasins, des parcours à bétail, des abreuvoirs, des paires feu et réhabiliter le forage de Kouthiaba. Toutefois, il faut une meilleure implication de la communauté et des collectivités territoriales en vue d'une appropriation.</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de non implication des populations locales : cela s'explique que la communauté n'a pas été informée du déroulement des chantiers</li><li>- Risque de non implication des collectivités territoriales : est le résultat que les autorités n'ont pas été impliqués dans le choix des sites des infrastructures.</li><li>- Risque de perte de terre, d'habitat : cela s'explique par un manque de terre de la zone</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en en place un comité de pilotage pour une meilleure implication de la communauté en vue d'une appropriation du projet</li><li>✓ Impliquer la mairie pour l'identification et la surveillance des réalisations</li><li>✓ Organiser des sessions de formation pour les auxiliaires pour un meilleur appui de l'agent vétérinaire</li><li>✓ Renforcer les adductions d'eau</li><li>✓ Renforcer la communication entre le projet et la communauté.</li></ul> |



**PROCES VERBAL**  
**CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**  
 (Acteurs institutionnels)  
 PRAPS 2

- Région de : Tambacounda
  - Département de : Kumpentoum
  - L'An deux mille vingt et le 30 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
  - Lieu : Préfecture de Kumpentoum
  - La rencontre était présidée par : M. Hamdy Mbengue
  - Étaient représentés :
    - 19 La Préfecture de Kumpentoum
    - 25 Le service départemental des Élevages
    - 37 Le service départemental de l'élevage
    - 4 La maison des éleveurs
- (voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
    1. Connaissance et perception du PRAPS2
    2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet
    3. Enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux du projet
    4. Expérience de PRAPS1
    5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation
    6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VSG, HS, VFF etc.)
    7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
    8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet
    9. Identification et Participation des parties prenantes
    10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles)
    11. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

**1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2**

*Cher, nous sommes heureux de voir le PRAPS 2, à travers ses actions de développement dans le secteur du pastoralisme et qui sont les bienvenues pour la population. Cependant, certaines actions initiées demeurent et restent encore inachevées. Elles par exemple nos forêts communs, le marché de Tagastoto, etc. infrastructures qui ne respectent pas les normes techniques etc.*

**2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2**

*La transmission non prise en compte de la lutte contre les feux de brousse, et non prise en compte du renforcement de capacités des comités de lutte contre les feux de brousse et le rôle de l'information et de l'implication de la communauté dans la réalisation de réalisations antérieures.*

**3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2**

*Poursuivre et achever les réalisations antérieures - favoriser un démarrage rapide des actions du projet - Renforcer les capacités des agents techniques - favoriser la lutte contre les feux de brousse - Equiper les comités de lutte contre les feux de brousse - Alléger les procédures de défrichage - Renforcer la santé animale - Créer des comités d'accueil - Renforcer les capacités en surveillance épidémiologique et en insémination artificielle et en informatique - Mettre au service les ouvrages achevés et non finis.*

Commencé à 11h 30 min la séance a pris fin à 13h 30 min

Faite à Kumpentoum le 30/11/2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance

*Hamdy Mbengue*  
 PRÉSIDENT DE SÉANCE

*Chouma NDIAYE*  
 RAPporteur





**ANNEXE 6 : LISTES DES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES RENCONTREES**

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE ST LOUIS  
(PRAPS2)**

| Date     | Prénom et Nom       | Sexe | Structure          | Fonction            | Téléphone    | E-mail                     | Signature |
|----------|---------------------|------|--------------------|---------------------|--------------|----------------------------|-----------|
| 16/11/20 | Khastim HANN        | M    | Gouvernance        | AA/Gouvernance      | 775 290 618  | khastim86@gmail.com        |           |
| 16/11/20 | Goza SEYE           | M    | SRAS               | chef de service     | 77 425 10 03 | gozasaye@yahoo.fr          |           |
| 16/11/20 | Seynabou DIARRA     | F    | SREPA/S            | ch. et des Services | 77 864 6865  | zeynadiarra@yahoo.fr       |           |
| 16/11/20 | Mamadou Ndiaye Diop | M    | CSF /<br>Sist-Lois | chef de centre      | 77 659 83    | medoug@digit.sn            |           |
| 16/11/20 | Salamata Gaye       | F    | Cudastis           | Secrétaire          | # 320-09 04  | salamatabaye59@gmail.com   |           |
| 16/11/20 | Penda Cissé         | F    | ARIS               | assistante          | 33 961 7262  | and. d f aris aintenis.org |           |
| 16/11/20 | Hamadou Bello       | M    | DREDC              | DREDC               | 77 374 24 90 | hudey@yahoo.fr             |           |
| 16/11/20 | Sokheno Nioko       | F    | DREDC              | Secrétaire          | 77 249 8295  | maisokhena@yahoo.fr        |           |
| 16/11/20 | Lucie Gattis        | F    | Environnement      | secrétaire          | 77 776 088   | gomisluie@yahoo.fr         |           |



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE ST LOUIS  
(PRAPS2)**

| Date       | Prénom et Nom         | Sexe | Structure                              | Fonction              | Téléphone  | E-mail                      | Signature |
|------------|-----------------------|------|--|-----------------------|------------|-----------------------------|-----------|
| 16/11/2020 | Ibrahima Ndiour       | M    | Inspection du Travail                  | Inspecteur du Travail | 77 6360530 | batou1580@hotmail.com       |           |
| 16/11/2020 | Arfang Massi Biedhion | TI   | chef de division régionale hydraulique | chef de division      | 77 5125962 | arfangmassi64@gmail.com     |           |
| 16/11/20   | Massengha Senghor     | F    | DRASSAUS                               | chef division         | 77 5423193 | massengha.senghor@gmail.com |           |
| 16/11/2020 | Fally Fall            | F    | SERVICE D'HYGIENE                      | CHEF BRIGADE          | 77 7337824 | Fally Fall 64@gmail.com     | <br>      |
|            |                       |      |  |                       |            |                             |           |
|            |                       |      |  |                       |            |                             |           |
|            |                       |      |  |                       |            |                             |           |
|            |                       |      |  |                       |            |                             |           |
|            |                       |      |  |                       |            |                             |           |



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE ST LOUIS  
(PRAPS2)**

| Date          | Prénom et Nom     | Sexe | Structure                 | Fonction                                  | Téléphone     | E-mail                               | Signature |
|---------------|-------------------|------|---------------------------|---|---------------|--------------------------------------|-----------|
| 16.11<br>2020 | Ibra FALL         | M    | Préfecture<br>de Fatick   | Préfet                                    | 7752905<br>81 | prefet-dagana @<br>interieur.gouv.sn |           |
|               | Waly Di bor Diouf | M    | Eaux et Forêts<br>Dagana  | Chief de Brigade<br>centrale              | 7740734<br>70 | walydiouf@yahoo.fr                   |           |
| "             | Salim SYLLA       | M    | Eaux et Forêts<br>D. Toll | chef Brigade<br>centrale (D. Toll)        | 77385557      | salim-sylla@yahoo.fr                 |           |
| "             | Mamadou Gaudisby  | M    | Dagana                    | Adjoint Service<br>hydraulique<br>élevage | 776945148     | siaboudo@gmail.com                   |           |
| "             | Abdou Kader Goye  | M    | SDDR /Dagana              | Adjoint chef<br>service                   | 71-652-4600   | abdoulkaderGoye@gmail.com            |           |
| "             | Abdoulhamez Ali   | M    | SDDS/Dag                  | Adjoint<br>Service                        | 7753524499    | abdoulhamez@hot mail<br>fr           |           |
| "             | Ed Harp Coucou    | M    | Mairie Près               | Maire                                     | 776389376     | edcoucou@y-hat.fr                    |           |
|               |                   |      |                           |   |               |                                      |           |
|               |                   |      |                           |   |               |                                      |           |



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE LOUGA  
(PRAPS2)**

| Date       | Prénom et Nom      | Sexe | Structure                | Fonction                 | Téléphone    | E-mail                   | Signature |
|------------|--------------------|------|--------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|-----------|
| 17/11      | Awa Madiaye NOP    | F    | Gouvernance              | ATA                      | 77-525-06-14 | awandi.ayediop@gmail.com |           |
| 17/11      | Abdoul Aziz FALL   | M    | Préfecture               | AP                       | 775290916    | louga.prefecture@st.f    |           |
| 17/11      | Naime Fatou Thiara | F    | SRELPA                   | chef SRELPA              | 775057952    | thiaramaveta@yahoo.fr    |           |
| 17/11      | Haly Diallo        | F    | ARU                      | secrétaire               | 339674475    | ardlg06@yahoo.fr         |           |
| 17/11      | Ousseynou BTA      | M    | Impôt et<br>Domaine      | Inspecteur               | 772621382    | ousseynou.bata@gmail.com |           |
| 17/11      | Abdoul Karim Kane  | M    | Chef bureau<br>Cadastral | Chef bureau<br>Cadastral | 775564215    | karimkane2016@gmail.com  |           |
| 17/11/2020 | Adama Sow          | M    | service<br>d'hygiène     | Chef de<br>service       | 775249973    | sowadamaa@yahoo.fr       |           |
| 17/11/20   | Samoua Tare        | M    | ONAS                     | chef de<br>service       | 778197774    | DamaSa.pell@onas.sn      |           |



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE LOUGA  
(PRAPS2)**

| Date     | Prénom et Nom        | Sexe | Structure                   | Fonction   | Téléphone   | E-mail              | Signature |
|----------|----------------------|------|-----------------------------|------------|-------------|---------------------|-----------|
| 14-11    | MOUSTAPHA NOUYE      | H    | Inspection<br>du<br>Travail | Secrétaire | 01.43.35.45 | irtslouga@gmail.com |           |
| 17/11/20 | Mamadou BASSI        | M    | IREF                        | IREF       | 775384720   | abeune69@gmail.com  |           |
| 17/11/20 | Jean-Paul<br>BAMPAGY | H    | DRDR                        | Directeur  | 775726080   | drdrlouga@gmail.com |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |
|          |                      |      |                             |            |             |                     |           |



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE MATAM  
(PRAPS2)**

| Date     | Prénom et Nom     | Sexe | Structure             | Fonction              | Téléphone  | E-mail                    | Signature |
|----------|-------------------|------|-----------------------|-----------------------|------------|---------------------------|-----------|
| 18/11/20 | Mamadou GUEYE     | M    | Préfecture<br>Dahomey | Préfet                | 77 5290577 | prefet.dahomey@ml.gouv.sn |           |
| 18/11/20 | Che Nectar S SALL | JI   | Emir<br>Gorob         | chef de village       | 775398009  | bayansa@yahoo.fr          |           |
| 18/11/20 | Alioune NDOYE     | M    | Action<br>sociale     | chef du service       | 777864030  | aliounndoye27@yahoo.fr    |           |
| 18/11/20 | Cheikh NDIAYE     | M    | SDDR                  | chef<br>de<br>service | 773692594  | ndiaye77@yahoo.fr         |           |
| 18/11/20 | Ambra Nody BA     | F    | Naive<br>oudalalla    | Naive                 | 775243467  | taphabado@yahoo.fr        |           |
|          |                   |      |                       |                       |            |                           |           |
|          |                   |      |                       |                       |            |                           |           |
|          |                   |      |                       |                       |            |                           |           |
|          |                   |      |                       |                       |            |                           |           |





**FEUILLE DE PRESENCE**  
 Consultation acteurs non-institutionnels  
 (PRAPS2)

• Localité de : Gaïnth Palho  
 • Acteurs cibles : Acteurs communautaires  
 • Date : 10/11/2020 Lieu : Mairie de Gaïnth Palho

| N° | Prénom & Nom       | Sexe | Statut/Titre                  | Téléphone | Signature   |
|----|--------------------|------|-------------------------------|-----------|-------------|
| 1  | Boubacar Niako     | H    | RdUP Touba                    | 718916698 | [Signature] |
| 2  | Assane GUEYE       | H    | Président UPM de Gaïnth Palho | 777941065 | [Signature] |
| 3  | Mamadou Niakoye    | H    | Conseiller                    | 713556958 | [Signature] |
| 4  | Mou Tallou Niakoye | H    | Conseiller                    | 714157568 | [Signature] |
| 5  | Amadou Niakoye     | H    | chef Mairie                   | 714056884 | [Signature] |
| 6  | Mamadou Niakoye    | H    | Président M.D.F.              | 711542261 | [Signature] |
| 7  | Mou Tallou Sy      | H    | chef de Village               | 772676090 | [Signature] |
| 8  | Mamadou Niakoye    | H    | Conseiller                    | 714157569 | [Signature] |
| 9  | Mamadou Niakoye    | H    | M.D.F.                        | -         | [Signature] |
| 10 | Mamadou Niakoye    | H    | Conseiller                    | 713330289 | [Signature] |
| 11 | Diam Couly Niakoye | H    | RdUP Kalala                   | 770646115 | [Signature] |
| 12 | Gallou Niakoye     | H    | chef de Village               | -         | [Signature] |
| 13 | SALAH Niakoye      | H    | chef Gaïnth Palho             | 716347118 | [Signature] |

**FEUILLE DE PRESENCE**  
 Consultation acteurs non-institutionnels  
 (PRAPS2)

• Localité de : Kourouma Sanké  
 • Acteurs cibles : Association des chefs de village  
 • Date : 17/11/2020 Lieu : Mairie

| N° | Prénom & Nom      | Sexe | Statut/Titre                                       | Téléphone | Signature   |
|----|-------------------|------|--|-----------|-------------|
| 01 | Ma Bousso Niakoye | M    | J. Général C.D.P.                                  | 775742140 | [Signature] |
| 02 | Fara Dié          | M    | GIE BOUTAL Touba                                   | 775072655 | [Signature] |
| 03 | Malick Sow        | M    | 1 <sup>er</sup> Vice Président                     | 776356876 | [Signature] |
| 04 | Abdou Karim Sow   | M    | M.D.F.   | 775278221 | [Signature] |
| 05 | Samba Ka          | M    | chef de Village                                    | 774231638 | [Signature] |
| 06 | Mamadou Niakoye   | M    | M.D.F. Gaïnth Palho                                | 771663306 | [Signature] |
| 07 | Ousseyou Niakoye  | M    | Président Association chef de Village de K.S.      | 775236757 | [Signature] |
| 08 | Demba Ka          | M    | Président Association des chefs de Village de K.S. | 776632466 | [Signature] |
| 09 | Fatimata Sow      | F    | Présidente M.D.F. Gaïnth Palho                     | -         | [Signature] |
| 10 | Lelle' Ka         | F    | Représentante M.D.F.                               | 775401367 | [Signature] |
| 11 | Kalle Sow         | F    | conseillère M.D.F.                                 | 775059680 | [Signature] |





**ANNEXE 5.6 : QUELQUES IMAGES DES RENCONTRES DE CONSULTATION ET DE  
DIFFUSION DE L'INFORMATION**



Rencontre avec le Gouverneur (AA) de St louis



Rencontre avec la Directrice du service régional de  
l'élevage de St louis



Consultation avec les organisations pastorales de Bokhol



Rencontre avec l'Adjoint au préfet de Louga



Rencontre avec les services techniques clés (SDAS, SDEPA,  
DRDR) de Louga



Rencontre avec l'Adjoint au maire de la commune de Keur  
Momar Sarr



Rencontre avec les organisations pastorales locales de Keur Momar Sarr



Rencontre avec le gouverneur de Tambacounda



Rencontre avec le service régional de l'élevage et des productions animales de Matam



Rencontre avec le Préfet du département de Ranérou ferlo



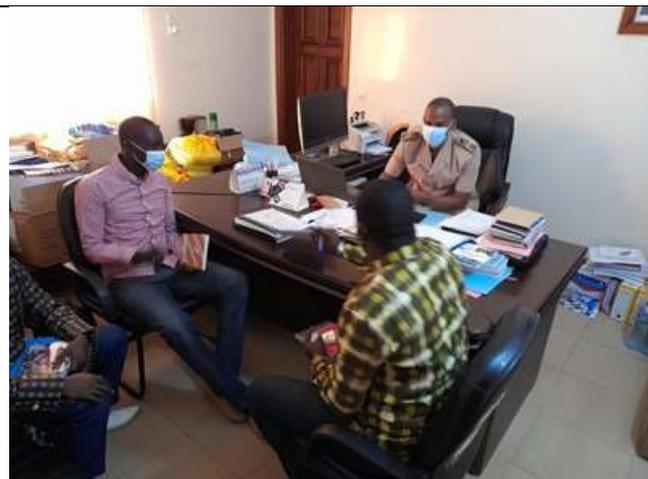
Rencontre avec les services techniques clés (IDEF, SDAS, DRDR)



Rencontre avec le Maire de la commune d'Oudalay



Rencontre avec les organisations pastorales locales d'Oudalay



Rencontre avec le gouverneur (AA) de la région de Kaffrine



Rencontre avec les services départementaux clés (SDEPL, DRDR, SDAS) de Koungheurl



L'adjoint au Maire de Gainth Pathé en réunion collective avec les organisations pastorales locale de Gainth Pathé



Rencontre avec les organisations pastorales locales de Gainth Pathé



Rencontre avec le gouverneur (AD) de la région de Tambacounda



## **ANNEXE 6 : COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU PRAPS 2**



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

00069  
N°...../MEPA/PRAPS

17 JAN 2020

Ministère de L'Elevage  
Et Des Productions Animales

### NOTE DE SERVICE

Il est créé au sein du Ministère de l'Elevage et des Productions animales un Comité chargé de la préparation de la deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS 2).

Le comité a pour mission de coordonner toutes les étapes de préparation du PRAPS 2 jusqu'à l'installation de l'équipe de mise en œuvre. A ce titre, il est chargé, sur la base d'une feuille de route préparée d'un commun accord avec l'Unité régionale de Coordination du PRAPS et les chargés du Projet à la banque mondiale :

- de la revue des documents de politiques et options stratégiques de l'Etat du Sénégal dans le domaine de l'Elevage et du pastoralisme, de la résilience des populations pastorales notamment l'emploi des femmes et des jeunes, et ;
- de la revue des projets et programmes et autres interventions en cours ou en préparation dans le domaine de l'élevage suivant ces thématiques afin de capitaliser les expériences et dégager des complémentarités et des synergies opérationnelles ;
- d'animer les échanges et rédiger le descriptif du projet sur la base du libellé de l'ODP, de la chaîne de résultats et les objectifs et activités envisagés et leurs structurations autour des axes thématiques retenus ;
- de coordonner l'évaluation des coûts prévisionnels et réalistes de chaque activité envisagée et établir une ébauche de budget du Projet ;
- de sélectionner les prestataires et conduire les études complémentaires à la formulation du Projet ainsi que l'élaboration et la validation des documents stratégiques du projet ;
- de participer aux côtés de l'URC et des chargés du Projet à la banque mondiale à toutes les réunions conjointes de la préparation du Projet ainsi que la gestion du PPF.

Le comité est composé de :

**Président** : le représentant du Ministre de l'Elevage et des Productions animales

**Rapporteurs** : PRAPS, Cellule d'Etude et de Planification du suivi évaluation

...//....





**Membres :**

1. Direction de la Coopération économique et financière/MEPC ;
2. Direction de la Programmation budgétaire/MFB ;
3. Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques/MFB ;
4. Direction des Services vétérinaires ;
5. Direction de l'Elevage ;
6. Direction des Industries animales ;
7. Direction du Développement des Equidés ;
8. Direction des Bassins de Rétention et Lacs artificiels ;
9. Direction de l'Hydraulique ;
10. ISRA/LNERV ;
11. Centre de Suivi écologique ;
12. Direction de Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ;
13. Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ;
14. Représentant du Ministère en charge de la Promotion des Femmes et des Jeunes ;
15. Représentant du Ministère en charge du suivi du PSE (BOS-PSE) ;
16. OPE (4) : CNMDE, DINFEL, ANPROBVS, OIP lait ;
17. UCP PRAPS.

Le comité peut faire appel à toute personne dont il juge la contribution nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Le comité se réunit sur convocation du Président.

f